

DéFI

PROGRAMME

Élections
communales

■ 13 octobre 2024 ■

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Sécurité | 2 |
| 2. Propreté | 7 |
| 3. Mobilité | 12 |
| 4. Sport | 18 |
| 5. Culture | 20 |
| 6. Economie, Emploi | 22 |
| 7. Enseignement & Petite enfance | 25 |
| 8. Action sociale & aide aux personnes | 28 |
| 9. Droits des Femmes | 31 |
| 10. Logement | 35 |
| 11. Développement Durable et Environnement | 37 |
| 12. Gestion communale | 40 |
| 13. Éthique et bonne gouvernance | 43 |
| 14. Démocratie, participation citoyenne. | 45 |
| 15. Bien-être animal | 47 |

1. Sécurité

La sécurité est non seulement un droit fondamental mais aussi la base du bien-être de la population. Vivre dans la peur pour soi ou pour ses enfants ou ses parents a un impact sur la santé mentale et physique, mais également sur l'emploi, donc sur l'économie, sur le vivre-ensemble ou encore sur l'éducation. C'est pourquoi ce programme démarre par cette volonté que chaque citoyen puisse être pris au sérieux dans sa demande de sécurité.

Il faut évidemment distinguer la sécurité effective de la sensation de sécurité. La sécurité effective passe évidemment par un aménagement urbain qui lui soit propice, mais aussi par l'arrêt total et immédiat de l'impunité généralisée depuis une vingtaine d'années pour les actes de délinquance et d'incivilités. Ce qui passe par une justice forte et par un renforcement de la police de proximité, mais aussi par des projets éducatifs et de suivi des dépendances. Tous ces aspects devant évidemment être traités en même temps car n'en traiter qu'un à la fois ne fait que reporter le phénomène dans un autre quartier ou renforcer un autre aspect.

Quant au sentiment d'insécurité des citoyens, il est urgent d'y apporter des réponses multiples pour endiguer la droitisation de la société qui, loin d'apporter des réponses, ne fait que renforcer en réalité ce sentiment. L'éducation, l'information, la prévention, et des politiques de proximité peuvent grandement favoriser le vivre-ensemble, mais aussi une volonté réelle d'augmenter le pouvoir d'achat et les politiques de mise à l'emploi.

En temps que niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, les communes sont à cet égard les plus à même à agir efficacement tant par leur connaissance du terrain que par leur capacité à intégrer et mettre en place différentes politiques globales. En effet, les problèmes de sécurité ne sont pas les mêmes dans toutes les communes bruxelloises; ni au sein de chaque quartier d'une même commune. La force de la police locale, c'est sa proximité avec les habitants, sa connaissance du terrain et sa collaboration avec les acteurs de la prévention.

Mais la police locale n'est pas l'unique maillon de la chaîne de sécurité. Or il n'y a pas de sécurité sans justice. La politique de lutte contre la criminalité est conduite par le Parquet. Or celui-ci, est particulièrement déforcé à Bruxelles. Sans suivi concret des arrestations et des enquêtes menées par les polices locales, il n'y aura pas de justice et de sécurité pour les Bruxellois. Et ce n'est pas la fusion des zones de police qui améliorera ce constat.

Comme l'évoque le Bourgmestre f.f de Schaerbeek et Ministre des pouvoirs locaux, Bernard Clerfayt : "Cette piste de la fusion des six zones de police que compte la Région de Bruxelles-Capitale ne donnera aucun résultat ni au niveau de l'économie d'échelle ni au niveau de l'efficacité de la police. Le problème

majeur de la police en Région bruxelloise, c'est surtout le sous-financement de la part du fédéral dans les grandes villes". Ainsi, le financement moyen par policier s'élève à 34.199 euros à Bruxelles contre 46.630 euros en Flandre et 53.890 euros en Wallonie. La moyenne belge s'élève, quant à elle, à 48.999 euros.

Fusionner les six zones de la police bruxelloise en une seule grande n'est pas une solution. Cela pourrait même être négatif. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par l'université gantoise à la demande du gouvernement fédéral.

Dans ce cadre, DéFI émet les propositions suivantes :

Demande auprès du Gouvernement fédéral :

- Exiger de l'État fédéral qu'il organise le cadre et accorde un statut aux agents de prévention (gardiens de la paix) afin d'améliorer l'efficacité des agents et de pérenniser la fonction.
- Contraindre l'État fédéral à procéder à la révision de la norme KUL, faire l'analyse régulière des besoins de la zone et compléter le cadre afin de couvrir les besoins humains et matériels qui garantiront l'efficacité de la police locale.
- Exiger l'engagement des 1200 policiers manquants au cadre des zones de police bruxelloise ainsi que l'engagement des magistrats nécessaires au parquet de Bruxelles pour assurer un suivi en justice des arrestations et enquêtes menées par les zones de police.
- Rejeter la fusion des zones de police
- Faire de lutte contre la toxicomanie et les réseaux criminels une priorité tant en terme de moyens de la police judiciaire fédérale que du parquet
- Mener une politique efficace de gestion de l'immigration et de retours effectifs des personnes ayant reçu un ordre de quitter le territoire.

Prévention

Identifier les causes de l'insécurité et de la criminalité et lutter préventivement contre celles-ci est certainement la première mesure à développer pour assurer la sécurité des Bruxellois.

Les Gardiens de la Paix

- Renforcer la présence des gardiens de la paix dans l'espace public.
- Mettre en place une formation permettant aux gardiens de la paix de devenir, après la réussite d'examens, agents de police au sein de la zone de police.
- Rediriger les missions des gardiens de la paix vers l'encadrement d'évènements et la surveillance des lieux publics (parcs, salles de sport, agoraspace).
- Travailler à l'éducation à la lutte contre les incivilités tant auprès des jeunes que des adultes. Cela se fera à travers des campagnes d'informations, d'éducation à la citoyenneté et aux règles du vivre ensemble, ainsi que par un travail de médiation sociale.

Pour lutter contre la délinquance urbaine, vols, cambriolages, harcèlement de rue, il est essentiel de créer un réseau de caméras dans les communes en commençant par les quartiers les plus touchés par la criminalité de rue. Dès lors que nous proposons des caméras pour lutter contre la malpropreté, il est essentiel de défendre celles-ci dans le cadre de la sécurité

Police de proximité

- Inciter les zones bruxelloises de police à participer aux bourses de l'emploi ou journées des métiers dans les écoles afin de promouvoir le métier de policier.
- Renforcer la police de proximité en développant des antennes de proximité
- Spécialiser la tâche d'agent de quartier par le renforcement de collaboration avec les antennes de proximité et les services communaux de la prévention (décrochage scolaire, etc.)
- Renforcer le lien entre les services de police, les services de prévention (gardiens de la paix, etc.) et la population en privilégiant les patrouilles pédestres, cyclistes et équestres, mais également en renforçant la présence des agents de prévention.
- Mettre en place la remise d'un récépissé après un contrôle de police faisant état des données relatives au contrôle effectué, sans préjudice d'un nouveau contrôle lorsque cela s'avère nécessaire et généralisé l'usage des caméras corporelles lors des interventions.

- Permettre aux polices locales d'avoir un accès en temps réel aux images des caméras de surveillance dans les stations de métro et les gares pour faciliter le travail de recherche des auteurs de délits et d'infractions.
- Développer un système de caméras « intelligentes », reposant sur une capacité d'intervention rapide et décentralisée là où cela s'impose, notamment pour lutter contre les incivilités.
- Lutter efficacement contre les cambriolages en menant des campagnes de sensibilisation (conseillers en prévention "vol") auprès de la population et en instaurant un système de prime visant améliorer la sécurité des habitations
- Généraliser les sanctions administratives, à partir de 18 ans pour toutes les incivilités : dégradation mobilier urbain, propreté des voiries communales, dépôts clandestins
- Réaliser un "Plan Lumière durable" qui met en valeur le patrimoine communal et participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie
- Adopter une politique de tolérance 0 face aux actes de racisme et d'antisémitisme en formant en particulier les agents de police et de prévention, ou encore en faisant retirer tous les tags/affiches/autocollants véhiculant des messages qui impacteraient la cohésion sociale.

Lutte contre la toxicomanie

La question de la consommation et la vente de stupéfiants crée une flambée de violence meurtrière à Bruxelles et pose de nombreux problèmes de sécurité au sein de plusieurs quartiers.

- DéFI entend se montrer intransigeant afin de lutter contre la toxicomanie, le deal de rue et principalement les réseaux de ventes et les nuisances qu'ils engendrent.
- DéFI entend faire de la lutte contre les réseaux de ventes de stupéfiants, l'une des priorités du plan zonal de sécurité.
-

Toutefois, DéFI ne considère pas que la pénalisation de la consommation soit une réponse aux nuisances engendrées par celle-ci.

DéFI propose, dès lors, la mise en place d'un système d'accompagnement et de rattachage socio-sanitaires des toxicomanes ainsi qu'un plan de réduction et de lutte contre la consommation en rue via : la réflexion sur l'installation d'autres salles de consommation à moindre risques, l'implantation de Steribox, la mise en place d'un plan de lutte contre la consommation de drogues en rue.

Lutte contre le harcèlement de rue

Le parti DÉFI défend fondamentalement l'égalité des genres. Pour DÉFI, les femmes et les hommes, tout comme les personnes transgenres, doivent occuper la même place dans la société. Un objectif qui réclame une attention constante aussi bien sémantique que sociale et culturelle pour sortir des biais culturels issus de siècles de patriarcat. Le respect de chaque individu indépendamment de son orientation de genre ou de son orientation sexuelle demande à chacun de s'interroger sur ces biais cognitifs encore très actifs afin de reconstruire sur des bases équitables.

De nombreuses études sociologiques témoignent encore combien l'espace public est conçu en tenant compte des habitudes et des besoins des hommes. En tenir compte, c'est modifier l'espace pour permettre à chaque citoyen de s'y sentir légitime, et débanaliser le machisme ordinaire en responsabilisant les hommes sur leur comportement. Les femmes, mais aussi les personnes transgenres ou homosexuelles, ne devraient pas avoir à mettre en place toute une série de stratagèmes pour éviter certains quartiers, certaines heures, certaines rues en Belgique en 2024. Aujourd'hui pour 30% des femmes, le harcèlement de rue représente l'un des freins principaux à l'utilisation des transports en commun. Les petites interpellations doivent systématiquement être combattues car elles représentent une porte ouverte au harcèlement de rue.

Le harcèlement de rue, ce sont les comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpellé verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle (stopharcèlement.org).

Parmi ces comportements intimidants, nous avons répertorié les plus fréquents qui feront l'objet de notre lutte.

- Le regard fixe. Ce type de comportement apparaît plus souvent dans les transports en commun. Il s'agit d'une personne qui en fixe une autre, sans arrêt, tout le long du trajet. Ce comportement engendre, chez la personne victime de ce regard constant, un sentiment de stress, d'anxiété et de malaise. Ce comportement, bien qu'il puisse paraître anodin, n'en est pas moins grave, puisqu'à répétition, les personnes victimes de ce type de comportement peuvent développer un stress et une anxiété récurrents à la simple idée d'emprunter les transports.
- Le sifflement ou « klaxon ». Ces comportements sont souvent vécus par les femmes lorsqu'elles circulent dans l'espace public. Elles peuvent se voir, à tout moment, interpellées de manière agressive par un sifflement ou un klaxon.

- Les interpellations insistantes. Ce comportement est le plus controversé lorsqu'on parle de harcèlement. Beaucoup de personnes qualifient cette attitude de « drague maladroite ». Il n'en est rien. A partir du moment où la personne interpellée exprime un refus de continuer la conversation et que la personne qui l'a interpellée insiste, alors il s'agit de harcèlement.
- Les commentaires sexistes. Il s'agit là de tout commentaire exprimé à l'égard d'une personne non consentante qui évoquait un caractère sexiste, c'est-à-dire, un commentaire dégradant en raison du genre. Ces commentaires peuvent être dits distinctement à voix haute, ou chuchotés à l'oreille de la victime.
- Les commentaires homophobes. Il s'agit de tout commentaire exprimé à l'égard d'une personne non consentante qui évoquerait un caractère homo-phobe, c'est-à-dire, un commentaire dégradant en raison de l'orientation sexuelle. Ces commentaires peuvent être dits distinctement à voix haute, ou chuchotés à l'oreille de la victime.
- Les insultes. Il s'agit d'une insulte exprimée gratuitement à l'égard d'une personne non consentante. Ces insultes peuvent être dites distinctement à voix haute, ou chuchotées à l'oreille de la victime.
- Les attouchements. Ce comportement est celui de toucher, caresser de manière délibérée une personne non consentante afin de se procurer un plaisir sexuel, ceci portant gravement atteinte à l'intégrité de la victime. Ce comportement comprend également les frottements. Ceux-ci sont plus souvent vécus dans les transports en commun, aux heures de pointe. Il s'agit de frotter son sexe contre une autre personne en évitant que celle-ci ne puisse s'en rendre compte à cause de la foule.

La question fait souvent débat dans le monde politique et médiatique qui s'interrogent sur la façon d'endiguer le phénomène. Pourtant, malgré ces nombreux débats et des législations variées, 98% des femmes ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement de rue [1].

Pour cela, DéFI veut mettre en place un plan d'action transversal qui se compose de deux axes : un axe préventif et un axe punitif. De fait, même si de plus en plus de campagnes de sensibilisation sur le harcèlement de rue fleurissent en Belgique, très peu de mesures punitives concrètes sont mises en place.

Chez DéFI, nous pensons que des mesures punitives doivent être prises afin d'accroître l'efficacité des campagnes de sensibilisation.

Axe préventif :

- DéFI souhaite apporter son soutien aux ASBL qui luttent contre le harcèlement de rue dans Bruxelles.

- DéFI veut également sensibiliser les plus jeunes à cette problématique en association avec les centres PMS des écoles bruxelloises, auprès des écoles secondaires de Bruxelles, des Maisons de Jeunes et Centres de Quartier.
- DéFI mettra en place en partenariat avec les associations des courtes formations pour apprendre à réagir en cas de harcèlement comme victime ou comme témoin.
- DéFI souhaite mettre en place un numéro vert spécial pour dénoncer les faits de harcèlement et exploiter l'application « Herstreetview » qui permet de signaler ces mêmes faits, notamment aux gardiens de la paix et policiers à proximité.
- DéFI souhaite mettre en place des campagnes d'affichages de prévention du harcèlement de rue.

Axe punitif :

- DéFI entend faire de la lutte contre le harcèlement de rue une priorité en termes d'intervention des les zones de police.
- DéFI entend former les patrouilles de police à cette problématique et en faire une priorité en termes d'intervention. Les patrouilles pourront, après les formations requises, mieux cibler les différents actes de harcèlement et agir en conséquence. Pour faciliter les interventions, DéFI souhaiterait que les patrouilles à pied et à vélo soient renforcées.
- DéFI souhaite étudier la possibilité de mettre en place, pour les harceleurs récidivistes, condamnés plus de 5 fois, qu'il leur soit demandé d'aller effectuer une période de travaux d'intérêts généraux, au sein d'une ASBL qui lutte contre le harcèlement de rue.
- DéFI souhaite également que les agents de la paix soient formés à reconnaître les actes de harcèlement et également formés à agir.

En définitive, DéFI souhaite mettre en place des actions concrètes afin de sécuriser la ville pour les femmes et autres personnes victimes de harcèlement de rue.

DéFI souhaite que l'espace public redevienne l'espace public de tous, où chacun puisse se sentir libre de circuler comme il l'entend.

2. Propreté

Un espace public propre et agréable participe incontestablement à la qualité de vie et au bien-être de ses usagers, soucieux de vivre et évoluer dans un beau cadre de vie respecté et bien entretenu. Il permet aussi d'éviter les dégradations et abus, mais aussi le bien-être des individus et le sentiment d'appartenance. Des études sociologiques témoignent d'ailleurs du changement de comportement des citoyens en fonction du degré ressenti de saleté.

Car si les campagnes de prévention et la bonne volonté de nombreux citoyens qui ramassent les déchets dans leur quartier sont indéniablement utiles, les comportements inciviques en appellent d'autres et peuvent, pour le surplus, générer un sentiment d'insécurité et de mythe de Sisyphe.

Bruxelles est sale. Déchets sauvages, crottes de chien, mégots et autres poubelles publiques qui débordent font partie du quotidien des Bruxellois. Notre ville-région cosmopolite, siège des institutions européennes et de l'OTAN, se retrouve d'ailleurs régulièrement sur le devant de la scène internationale à ce sujet. Il est impératif de réagir et d'apporter rapidement des solutions concrètes aux problèmes structurels et conjoncturels majeurs que rencontre actuellement la Région en matière de propreté en vue de voir rapidement l'état de ses rues s'améliorer, de redorer son image à l'étranger et le confort des citoyens.

Les causes structurelles de la situation sont liées en réalité à de nombreuses difficultés institutionnelles et opérationnelles : multiplicité des acteurs impliqués dans l'entretien de l'espace public, spécificités et réalités communales, équipements et infrastructures mis à disposition du public ou encore à information et communication qui doivent faire l'objet d'une refonte en profondeur.

La complexité du système actuel de gestion du nettoyage de l'espace public en Région bruxelloise pose de nombreux problèmes pratiques sur le terrain. En effet, cette gestion se partage aujourd'hui entre deux niveaux de pouvoir : le niveau communal d'une part, qui entretient l'essentiel des rues présentes sur son territoire et le niveau régional d'autre part qui via l'Agence Bruxelles-Propreté, gère encore et de manière exclusive de nombreuses voiries dites régionales. Loin d'être optimal, ce traitement différencié des rues bruxelloises amène un double problème puisqu'il entraîne tout d'abord énormément de confusion, tant dans l'esprit des citoyens que dans celui des différents opérateurs de propreté, mais empêche, de surcroît, les communes de mener et développer des politiques d'entretien uniformes et pleinement efficaces sur l'ensemble de leur territoire. Cette situation est d'autant plus problématique que les voiries régionales sont bien souvent identifiées par les communes comme de réels points noirs en termes de propreté publique, affichant un état récurrent de malpropreté.

Dans ce contexte, DÉFI a identifié **18 solutions** prioritaires qui nous permettront de résoudre les plus grandes problématiques rencontrées en matière de propreté publique sur le territoire bruxellois.

Pour une politique globale de la propreté

La coexistence de multiples acteurs impliqués directement ou indirectement dans l'entretien de l'espace public à Bruxelles (les 19 communes, Bruxelles Propreté, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, les opérateurs privés, la Police, la STIB, les maîtres d'ouvrage, etc.) pose de nombreux problèmes en pratique car elle amène beaucoup de flou que ce soit dans la définition des rôles ou des missions de chacun. Une situation cacophonique qui empêche actuellement la région bruxelloise de mener une politique globale de propreté publique cohérente, coordonnée et efficiente sur l'ensemble de son territoire.

C'est pourquoi nous voulons :

- Transférer intégralement le nettoyage et l'entretien des voiries régionales vers les communes et leur confier les ressources nécessaires, comme prévu initialement dans le volet intra-bruxellois de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat du 11 octobre 2011
- Clarifier, redéfinir et responsabiliser (en ce compris financièrement) les rôles et missions de chacun des acteurs actifs dans l'entretien de l'espace public bruxellois en vue de mieux conjuguer leurs différentes actions.
- Demander à la région de limiter les missions de service public de l'Agence Bruxelles-Propreté à la collecte, au tri et au recyclage des déchets ménagers.
- Collaborer plus étroitement et de manière plus efficiente entre acteurs de propreté et partenaires afin de mieux coordonner les différentes stratégies existantes en matière de propreté publique, par exemple par la systématisation de coordinateurs de zone affectés à des lieux notoirement problématiques tels que la Gare du Midi, la Gare du Nord, les sites de gros chantiers, etc.
- Mettre en place un système d'évaluation qualitatif récurrent des stratégies de propreté publiques bruxelloises, lequel serait basé sur une analyse d'indicateurs tant objectifs que subjectifs.

Sensibilisation et communication

Bien que les différents intervenants actifs dans l'entretien de l'espace public travaillent jour après jour à offrir aux bruxelloises et bruxellois un environnement propre et agréable, la propreté publique reste un réel enjeu du quotidien nécessitant l'engagement de tout un chacun, opérateurs de propreté comme citoyens. Lutter contre la malpropreté est en effet l'affaire de tous et chacun fait

partie de la solution puisque c'est parfois avec des petits gestes que l'on contribue au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie de notre environnement. L'aspect sensibilisation et communication est donc fondamental pour encourager tous les utilisateurs de l'espace public (habitants, travailleurs, visiteurs, navetteurs, touristes, etc.) à devenir acteurs de l'amélioration et de l'embellissement de ce dernier plutôt que spectateurs.

Il n'est cependant pas toujours aisé de toucher tous les publics visés (habitants, chaland, navetteurs, jeunes et moins jeunes, commerçants, fumeurs, primo-arrivants, personnes inciviques, etc.) par les différentes initiatives et campagnes de sensibilisation et d'information lancées en région bruxelloise.

C'est pourquoi nous voulons :

- Impliquer et activer davantage les citoyens en misant notamment sur l'importance des groupes relais pour éveiller les bruxelloises et bruxellois, jeunes comme plus âgés, à une citoyenneté responsable en matière de propreté publique (les écoles, les comités de quartier, les associations, les réseaux d'ambassadeurs citoyens, les agents de propreté, les gardiens de la paix, agents constatateurs, etc.).
- Institutionnaliser le rôle des « médiateur de propreté » en Région de Bruxelles-Capitale pour informer, expliquer, convaincre, induire les bons comportements mais aussi humaniser les rapports entre opérateurs de propreté et usagers.

Identification des principaux fléaux de malpropreté

Les types de salissures sont divers et variés et vont du petit déchet abandonné dans l'espace public (mégots, emballages plastiques, etc.) au gros dépôt clandestin, véritable fléau à Bruxelles. La répartition de ces salissures sur l'ensemble du territoire des 19 communes est, quant à elle, plutôt inégale et hétérogène puisqu'elle est le résultat des spécificités et réalités de chacun des quartiers bruxellois (densité de population, configurations urbaines et urbanistiques, fréquentation des lieux, présence d'écoles, de commerces, d'arrêts de transports en commun et d'équipements collectifs, etc.). Toutefois, malgré ces différences, les professionnels comme les citoyens identifient les dépôts clandestins et encombrants, les sacs poubelles (problématique développée ci-après) et les petites salissures comme les trois principaux fléaux de malpropreté en région bruxelloise.

C'est pourquoi il convient de :

- Sanctionner lourdement et plus systématiquement les auteurs de faits de salissure, notamment en collaboration avec la Police et à l'aide de tous les outils et ressources disponibles comme par exemple des caméras

intelligentes, en vue de les responsabiliser mais aussi de lutter contre le sentiment d'impunité exprimé par les témoins et « victimes » de ces actes de malpropreté. A noter que ces sanctions peuvent être tant monétaires qu'« alternatives » (prestations citoyennes, formations, médiation, etc.).

- Développer et rapprocher l'offre de services existante des lieux de vie des citoyens en leur amenant des solutions de proximité accessibles et adaptées à leurs besoins, l'objectif étant de leur permettre d'évacuer plus facilement et plus régulièrement l'ensemble de leurs encombrants et autres déchets tels que leurs déchets chimiques, électroniques, leurs textiles, leurs huiles ou encore leurs meubles et autres objets. Par exemple, en prévoyant plus et plus fréquemment des recyparcs mobiles, en ouvrant ces recyparcs à tous types de déchets, en développant des ressourceries de proximité pour donner une seconde vie à tout ce qui peut être récupéré, etc.
- Mieux informer et communiquer sur ces initiatives qui trop souvent demeurent inconnues du grand public, tout en informant sur l'impact écologique des déchets et leur temps de dégradation.
- Repenser les infrastructures existantes et futures de manière intelligente et stratégique : le but n'étant pas de multiplier les équipements à tout prix mais plutôt de réfléchir à des solutions en suffisance et appropriées aux réalités urbaines auxquelles la Région est confrontée : Plan corbeilles adapté aux besoins spécifiques des différents quartiers, développement des réseaux de tri ou encore développement d'un réseau de points d'apports volontaires (conteneurs enterrés).
- Promouvoir l'application Fix My Street pour signaler rapidement les problèmes de propreté.
- Mettre en place un point de contact communal unique pour signaler toute intervention urgente en termes de propreté sur le territoire communal (non enlèvement des déchets par Bruxelles-Propreté, dépôt clandestin, tags, ...)
- Mettre en place une équipe d'intervention communale procédant à l'enlèvement des dépôts clandestins dans les 24h de son signalement.

Un nouveau système de collecte plus propre et accessible

La problématique des sacs poubelles, commune à l'ensemble de la région bruxelloise, est un véritable point noir en termes de salissures. Parfois sortis au mauvais moment et/ou non conformes, parfois oubliés par l'Agence Bruxelles-Propreté lors de ses tournées, parfois importés d'ailleurs - Bruxelles étant centrale et enclavée en région flamande - ... Le résultat est le même partout : beaucoup de rues bruxelloises se retrouvent régulièrement jonchées de sacs et de containers qui par effet domino, amènent eux-mêmes d'autres types de salissures, laissant souvent les autorités locales dans le plus grand désarroi, la collecte des déchets étant une compétence de l'Agence Bruxelles-Propreté. Loin d'avoir solutionné cette problématique, la nouvelle réforme des collectes des

déchets pilotée par la Région a même apporté dans certains quartiers encore plus de confusion et donc de saleté.

C'est pourquoi nous souhaitons :

- Implanter, de manière progressive, des conteneurs enterrés intelligents qui pourraient remplacer à terme la collecte en porte à porte afin d'apporter une solution sur mesure aux besoins des ménages et diminuer les nuisances liées à la gestion des déchets en milieu urbain.

Les toilettes publiques

La question des toilettes publiques est également une question prégnante à Bruxelles. L'accès aisé à des toilettes publiques pour satisfaire ses besoins naturels est en effet un droit humain auquel il est du devoir des pouvoirs publics de répondre. C'est pourquoi, il est impératif de trouver rapidement des solutions à cette problématique.

Nos solutions :

- Mettre en place un plan « toilettes » visant à :
 - identifier les lieux les plus stratégiques et les plus adéquats afin de mettre à disposition des utilisateurs de l'espace public un nombre suffisant d'infrastructures pour satisfaire leurs besoins et les dissuader d'utiliser leur environnement comme toilette publique.
 - développer des solutions alternatives telles que des réseaux de « toilettes accueillantes » permettant d'accéder à des toilettes d'établissements HoReCa ou lieux culturels, asbl subventionnées, etc...

Aménagement de l'espace public

Un dernier constat alarmant à Bruxelles se base sur la théorie de la vitre brisée (Broken window theory ; James Q. Wilson et George L. Kelling ; 1982) qui soutient que par effet boule de neige, une petite dégradation de l'espace public aura pour effet d'entraîner d'autres dégradations de cet espace, et ce de manière exponentielle. En effet, les petites incivilités et leur aspect visible participeraient au développement d'un sentiment d'impunité qui favoriserait le passage à l'acte et par voie de conséquence, le délabrement de l'environnement dans lequel ces actes originels de malpropreté ont été commis.

C'est pourquoi nous comptons :

- Embellir l'espace public bruxellois en le réaménageant et/ou en le déminéralisant/végétalisant pour encourager un meilleur respect de cet espace
- Au niveau curatif, les pouvoirs publics doivent être aux côtés des citoyens et commerçants qui voient parfois leur façade abîmée par des tags ou graffitis. Il est autant essentiel de lutter contre celles et ceux qui vandalisent biens privés et/ou biens publics, que d'intervenir immédiatement avec une brigade spéciale pour nettoyer, cela impose la création de brigade d'intervention rapide de nettoyage des sols/façades...

Outre ces mesures prioritaires, le meilleur des déchets étant celui qu'on ne produit pas DÉFI propose de :

- Limiter les déchets produits et favoriser le réemploi notamment dans le fonctionnement de ses administrations
- Lutter contre les déchets à usage unique en favorisant l'utilisation de récipients réutilisables et en sensibilisant les commerces à les accepter.
- Privilégier le réemploi et la consommation raisonnée grâce notamment à la recyclerie.
- Intégrer l'éducation à la propreté et au zéro déchet dans les programmes scolaires.
- Rendre obligatoire l'utilisation des récipients réutilisables ou biodégradables (ecocup) sur les événements organisés par la commune ou sur le territoire.
- Faire tendre les marchés communaux vers le "Zéro déchet".
- Installer des fontaines d'eau potable, notamment aux abords des écoles, parcs, gares et des stations de bus/métro pour limiter la consommation de bouteilles en plastique.
- Dans les institutions communales, remplacer l'eau en bouteille par de l'eau du robinet et sensibiliser les habitants à ses avantages.
- Développer et/ou soutenir des espaces de potagers urbains.

3. Mobilité

La mobilité a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques temps et pour cause, elle est le véritable enjeu de nos sociétés contemporaines. Concilier les besoins de chaque utilisateur, les travailleurs, les indépendants, les parents qui conduisent leurs enfants, les PMR, les seniors, les livreurs,... avec les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et démographique nécessite une réflexion approfondie des anciennes méthodes.

Pour que chaque citoyen puisse s'approprier l'espace public et répondre aux exigences d'un monde aux horaires millimétrés, la combinaison intelligente de divers moyens de transports s'est peu à peu imposée comme une évidence en termes économiques, d'efficacité, d'équité, d'économie et de confort. Autrement dit, la mobilité de demain est celle qui permettra des déplacements à la fois les moins polluants possible, les plus efficaces et les plus adaptés à chaque situation.

La question d'opposer les usagers dos à dos est donc un non sens rationnel puisqu'ils sont chacun à leur tour piéton, automobiliste, cycliste ou en transport en commun.

Pour DéFI, toute politique de mobilité doit être construite autour des besoins des usagers, avec réalisme et responsabilité. Le pouvoir public doit, avant d'imposer ou interdire, mettre en place les alternatives nécessaires au changement.

Elle doit donc tenir compte des différentes fonctions de nos quartiers :

- la fonction résidentielle : limiter la circulation de transit, respecter la quiétude des habitants et garantir un nombre raisonnable de places de stationnement pour tous les types de véhicules ;
- la fonction commerciale : favoriser l'accès des noyaux commerciaux et y permettre une rotation suffisante du stationnement ;
- les fonctions administratives : faciliter l'accès aux services collectifs en adaptant la voirie aux besoins de tous les usagers.
- les fonctions scolaires : favoriser la sécurité des enfants, la qualité de l'air, et tenir compte des différents modes de transports permettant aux parents de déposer leurs enfants à l'école.

Une politique de mobilité réussie doit rencontrer un certain nombre d'objectifs et de préalables :

- son acceptation par la population;
- l'amélioration des conditions des cheminements piétons et prioritairement des PMR;

- le développement du transport en commun (réseau et horaires tout au long de l'année)
- un usage multimodal des différents modes de transport
- une diminution de la congestion automobile
- la sécurité des usagers vulnérables

Dans l'attente des futures lignes directrices régionales en termes de mobilité, force est de constater que les communes sont particulièrement bien placées pour identifier les besoins de leurs quartiers et des citoyens dans la mise en place des plans de mobilité. C'est pourquoi, conformément au principe de l'autonomie communale, DÉFI propose de confier aux communes le dernier mot dans la définition et la mise en place des plans de mobilité.

Le piéton

La marche est un maillon essentiel de la chaîne de mobilité. Chacun est amené à se déplacer à pied, non seulement au centre-ville mais également au sein des quartiers. La marche doit être grandement encouragée pour rejoindre les services de mobilité permettant de choisir l'option la plus adaptée à chaque déplacement en rendant le déplacement agréable par des politiques d'aménagement urbain et rejoindre certains objectifs en termes de santé.

On le sait, les déplacements de moins de 2 km contribuent grandement à la congestion automobile. En favorisant les modes dits actifs de type piéton, vélo ou trottinette, on peut réduire cette congestion.

Cela implique :

- D'investir dans le programme d'aménagement d'itinéraires piétons confortables et sécurisés, depuis le piétonnier du centre-ville, en reliant des pôles piétons majeurs (Louise, Cinquantenaire, Parlement européen, Tour & Taxis,...) dans un rayon d'environ 2 km, soit 30 minutes de marche.
- De rénover des infrastructures piétonnes existantes, en se basant notamment sur les diagnostics PAVE (Plans d'Accessibilité de la Voire et de l'Espace public¹), afin d'offrir une qualité de confort et de sécurité pour les déplacements. À cet égard, il sera important d'offrir au minimum une largeur de trottoir proportionnelle aux flux piétons, de permettre une liberté de mouvement optimale et de garantir l'accessibilité pour tout usager.
- De finaliser la sécurisation des abords des écoles et des lieux accessibles au public et de sécuriser les cheminements menant à celles-ci.

¹<https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/plans-daccessibilite-de-la-voirie-et-de-lespace-public-pave>

- D'intégrer la dimension personnes à mobilité réduite (PMR) dans les politiques d'infrastructures et de voirie, notamment par la collaboration avec les associations et par le respect du VADE-MECUM des personnes à mobilité réduite.
- Dans les zones piétonnes, limiter la vitesse des vélos et trottinettes et prévoir une obligation de mettre pied à terre dans les zones fortement fréquentées.
- D'assurer la remise en pristin état des trottoirs à la suite d'intervention de concessionnaires ou autres impétrants lors de travaux d'infrastructures. Actuellement aucun état des lieux d'entrée/sortie n'existe. Il y a lieu de cadrer ces interventions et que le trottoir soit refait à neuf et pas en mal remplaçant les dalles avec un peu de sable... Toute intervention sur les trottoirs devra être signalée sur une plateforme publique obligeant l'entrepreneur à déposer les photos avant/après et permettant d'avoir un historique des interventions.

Le vélo et trottinette

Le vélo dès l'école

Les enfants préfèrent généralement venir à l'école à vélo, mais ce n'est pas toujours possible. Ludique, il contribue à créer un sentiment de liberté, d'autonomie et de valorisation. Il permet aussi de se défouler ce qui facilite la concentration en classe par la suite et de donner le sentiment à l'enfant de contribuer au bien-être de la planète. Donc à lutter contre l'éco-anxiété. De surcroît, en facilitant l'usage de ce transport en termes de confort et de sécurité, on contribue à créer les habitudes de mobilité des citoyens de demain.

Défi propose l'élaboration dans chaque commune d'un plan vélo dans une volonté de cohérence et de concertation avec le plan mobilité de la Région bruxelloise :

- Aménagements et entretien des pistes cyclables séparées et/ou d'itinéraires vélo en toute sécurité :
 - pistes séparées et sécurisées sur les grands axes qui s'y prêtent.
 - marquages au sol (chevrons...) / rues cyclables (avec revêtement ad hoc pour les voiries locales.
 - Cartographie des différentes infrastructures prévues avec identification des points noirs, des priorités d'aménagements à réaliser et des itinéraires continus à réaliser.
- Politique pour la promotion du vélo dans les écoles :

- Formation des enfants à l'usage du vélo
 - Mise à disposition de locaux ou d'infrastructures pour garer le vélo dans les écoles
 - Soutien à la création de rangs d'école organisés à vélo pour soulager les parents dans leur logistique quotidienne
 - Sensibilisation au programme d'éducation vélo que Pro Vélo organise depuis 2002
 - Revalorisation du travail de la Commission vélo
 - Itinéraires à aménager prioritairement.
- Mise en place de services pour cyclistes, en particulier pour faciliter et sécuriser le parcage des vélos, sans oublier d'encourager les vélos à assistance électrique.
 - Sécurisation prioritaires des ZACA (Zone à concentration d'accident) présentes sur le territoire communal.
 - Mise en place d'un stationnement sécurisé pour vélo lors des événements
 - Mise en place dans les zones commerciales, en collaboration avec les commerçants, d'espace de stationnement sécurisés pour les vélos adaptés notamment aux vélos cargos

DéFI propose également de réguler l'usage des trottinettes et vélos en free floating de manière plus restrictive et de prévoir des zones de dépôt contraignantes en conséquence sur le territoire communal.

Le transport public

Bus, tram, métro sont des solutions de mobilité indispensables, a fortiori dans les centres urbains. Partout, et particulièrement là où les routes sont congestionnées, les transports en commun sont une alternative à soutenir et à déployer.

DéFI entend :

- Améliorer les collaborations avec les acteurs régionaux de la mobilité dans l'objectif de renforcer l'offre de transports en commun tant quantitativement que qualitativement au regard des attentes des habitants des quartiers et des lieux d'intérêt de chaque commune.
- Exiger de la Région qu'elle poursuive ses efforts pour :
 - améliorer l'accessibilité des quartiers,

- la vitesse commerciale, et donc la fréquence de passage
 - le maillage des transports en commun dans chaque quartier et dans les liaisons inter-quartier.
 - le maillage, l'offre et l'efficacité du transport de type « Collecto ».
- Travailler prioritairement à la sécurisation des transports en commun et des stations afin de toucher tous les publics, dont les femmes et les personnes âgées qui évitent actuellement de les fréquenter pour des raisons de sécurité ou de confort.
 - Réalisation d'une étude systématique des points noirs en termes de sécurité du réseau de transport en commun présent sur le territoire communal afin d'assurer la sécurité de tous les arrêts, stations de métro, et de tous les modes de transport en commun notamment en aménagement et sécurisant les lieux.
 - Augmentation des effectifs de police et des gardiens de la paix veillant à la sécurisation des transports en commun.

Voitures et stationnement

L'usage de la voiture représente un confort indéniable. Cependant, la circulation est devenue, a fortiori dans les centres urbains, une source de stress liée à la congestion depuis une trentaine d'années. Sans compter les problèmes de sédentarité et de pollution qu'elle peut engendrer en termes de santé. Avec le développement des technologies, des voitures partagées et de modes de transports alternatifs, il est aujourd'hui possible de grandement réduire le nombre de déplacements effectués, en particulier les déplacements courts effectués par une seule personne. Un léger changement d'habitude à envisager par de nombreux usagers dont les besoins sont compatibles avec cette vision multimodale et modulaires de ses déplacements, ce qui en augmentera l'efficacité à l'échelle individuelle et par ricochet, collective.

Nos propositions :

- Favoriser la pratique du covoiturage, notamment en milieu scolaire.
- Interdiction de certaines voiries aux camions de plus de 12 tonnes
- Promotion des camionnettes plus petites à faible consommation énergétique.
- Étude indépendante et objectivée de l'ensemble du réseau routier de chaque commune pour repérer les points noirs de sécurité et y remédier.
- Renforcement et sensibilisation aux outils virtuels et applications permettant de favoriser la mobilité des différents acteurs qui parcourent le territoire communal
- Digitalisation via une plateforme des places de stationnement en voiries.
- Lutte contre le phénomène des « double file » : sanction des livreurs qui la pratiquent en journée et imposition d'heures de livraison.

- Dépénaliser le contrôle des zones de livraison pour permettre d'assurer leur disponibilité effective pour les livraisons
- Effectuer les tournées de ramassage de poubelles en soirée ou avant les pics d'affluence.
- Promouvoir le développement et l'usage de la voiture électrique.
 - En installant des points de recharges en voirie, dans les parkings publics et aux abords des administrations publiques.
 - En veillant dans le cadre de la délivrance de permis pour la construction de parking à la mise à disposition d'un certain nombre de places offrant des possibilités de rechargement
 - En étudiant la possibilité d'une taxation allégée des places de parkings réservées aux voitures électriques
 - En précédant à l'électrification du parc automobile communal et de ses structures.
- Privilégier dans le cadre des réaménagements et réorganisations de voiries, un partage équilibré de l'espace public en tenant compte de la rareté du stationnement et ainsi favoriser le stationnement pour les riverains et en ce sens :
 - Réduire l'emprise du stationnement sur l'espace public en favorisant le report vers le stationnement hors voirie.
 - Soutenir le stationnement hors voirie afin qu'il devienne l'option la plus accessible.
 - Mise à disposition des parkings d'entreprise, le week-end ou la nuit au bénéfice des riverains
 - Diriger les véhicules utilitaires dans les zones prévues à cet effet.
 - Réserver des espaces non utilisés au sein des logements publics (sisp, régie communale...) pour les riverains.
 - Adapter le stationnement en veillant à mettre des zones à disque bleu élargies là où il n'y a aucune pression automobile. Utiliser le disque bleu comme outil de régulation le plus souvent possible, ce qui évite les investissements coûteux dans des horodateurs.
- Soutenir la vie en Ville des riverains en favorisant leur stationnement et celui de leurs invités

Pour conserver ses habitants, Bruxellois doit rester une ville accueillante, accessible pour les riverains et leurs invités. Cela doit se traduire par une politique de stationnement qui offre suffisamment de places de stationnement en voirie et hors voirie aux riverains, de lutter contre les voitures ventouses et de garder une politique de stationnement qui permet aux bruxellois d'accueillir chez eux familles, amis et corps de métiers.

Pour se faire DéFI propose :

- de garder une prix modique pour la carte riverain
- de privilégier le recours aux zones bleues dans les quartiers résidentiels
- de généraliser le principe de la carte visiteur à prix modique pour les personnes accueillant famille, amis, corps de métiers ou professions liés à l'aide à domicile.
- Soutenir le développement des voitures partagées :
 - développer le nombre de stations de voiture partagées (type Cambio) sur tout le territoire de la commune
 - favoriser l'implantation d'emplacements de stationnement (exonérés du paiement de la contribution) réservés aux véhicules partagés dans les noyaux commerciaux et à proximité de services collectifs.

Le survol

En matière de nuisances sonores, le survol aérien autour de l'aéroport de Bruxelles National cause aux habitants des communes concernées de nombreux soucis. Il porte également atteinte de manière illégale et disproportionnée à nos droits fondamentaux, et principalement au droit à un environnement sain. La pollution de l'air due aux rejets des réacteurs et l'insécurité réelle causée par des avions en phase critique de décollage ou d'atterrissage constituent un risque de danger grave pour la sécurité des habitants.

Depuis plus de 25 ans, DéFI s'investit totalement dans le dossier du survol aérien et l'instauration d'une stratégie aéroportuaire nationale globale respectant les normes de bruit fixées par l'arrêté Gosuin, seule arme juridique permettant en Région bruxelloise et dans sa périphérie de faire respecter les droits des habitants. Depuis les communes, DéFI continuera de lutter pour le bien être des bruxellois, le respect des normes de bruits et veillera à faire dresser par Bruxelles Environnement les procès-verbaux liés aux infractions commises par les compagnies aériennes.

DéFI continuera à plaider auprès du Fédéral et de la Région Bruxelles Capitale pour les résolutions suivantes :

- Considérer que l'aéroport de Bruxelles-National a prioritairement une vocation d'aéroport urbain dont les activités régulières sont diurnes
- Confirmer de manière absolue le principe du non-survol des zones densément peuplées afin de respecter l'intérêt général, la santé publique et la sécurité des populations
- Adapter les procédures et routes aériennes dans le but de réduire les nuisances et de minimiser le nombre de personnes impactées par celles-ci

- Fixer la période dite « de nuit » à l'aéroport de Bruxelles-National de 22h00 à 7h00 et d'interdire les décollages et les atterrissages durant cette période
- Proposer la réalisation d'une étude indépendante sur l'impact des particules ultrafines émises par le trafic aérien sur l'ensemble des citoyens survolés
- Développer une stratégie aéroportuaire nationale en vue d'une meilleure répartition, vers les aéroports régionaux, des activités de fret et de charter / low cost
- Instaurer, concomitamment au respect des normes ci-avant exposées, une autorité publique, indépendante et neutre, de contrôle des nuisances sonores aériennes autour de Bruxelles-National, et favoriser les accords de coopération avec les différentes régions du pays
- Exiger que soit strictement sanctionné tout non-respect des routes aériennes
- Étudier, en collaboration avec les autorités régionales compétentes et les associations représentatives concernées, la mise en place d'un plan d'insonorisation global des zones survolées
- Interdire les avions les plus bruyants par une adaptation progressive des limites de bruit réglementaires

4. Sport

Le sport est bien plus qu'un loisir. C'est un besoin humain fondamental aux bienfaits largement prouvés sur la santé physique mais qui permet également de lutter contre les graves problèmes de santé mentale en augmentation constante depuis quelques années. Il favorise également l'intégration sociale et la concentration, ce qui a des effets positifs sur la formation et l'emploi).

Chaque bruxellois doit dès lors avoir un accès à une pratique sportive, d'amateur à professionnel, en club ou individuel, dans les rues ou les parcs ou dans des infrastructures publiques ou privées. Les acteurs communaux peuvent encourager cette pratique tant au niveau de l'offre en matière d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou à une inscription au sein d'un club sportif.

Offrir à chaque Bruxellois l'accessibilité au club ou à l'infrastructure nécessaire à la pratique de son sport et ce quel que soit son quartier ou sa situation sociale est l'une de nos priorités.

C'est pourquoi DéFI propose :

- La distribution selon les moyens budgétaires disponibles, des chèques sport communaux dans les clubs sportifs de la commune ;

- L'ouverture des infrastructures sportives scolaires en dehors des heures de cours ;
- Le développement d'un plan de rénovation des infrastructures sportives existantes ;
- De favoriser la pratique sportive à l'école, notamment via des projets d'immersion linguistique
- D'instaurer la gratuité aux salles de sport et centres en plein air pour les équipes de jeunes des clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et associations locales ;
- Créer des espaces de parcours santé (machine de musculation en plein air)
- Le développement des sports d'esprit en soutenant en autres les reconnaissances de ludothèques;
- La création d'espaces publics intégrant la pratique de sports physiques ou sports cérébraux (exemple un panier de basket pour basket à 2 ou 3), tables de jeux publiques (tennis de tables échecs, dames, backgammon), ...
- L'organisation des formations relatives à l'usage du défibrillateur en collaboration avec les fédérations sportives à l'attention des bénévoles, entraîneurs, formateurs des clubs sportifs et membres des mouvements de jeunesse ;
- L'organisation d'une meilleure visibilité communale des sports de proximité permettant une gestion centralisée de la vente d'espaces publicitaires au profit des clubs et des activités sportives ;
- De réinstaurer la compétition interscolaire ou parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...). Représentant son école, l'élève s'y identifiera de manière plus intense ce qui améliorera le civisme son comportement au quotidien, au sein même de l'établissement scolaire ;
- Le développement des infrastructures sportives de rue (agorespace, espace fitness);
- L'organisation des activités sportives à l'attention des seniors et l'information de ceux-ci par le biais du site internet de la commune (marches nordiques, sport-santé, je cours pour ma forme) en petits groupes, en tenant compte des spécificités et besoins de chacun
- Le développement des projets de cohésion sociale en partenariat avec les clubs sportifs ;
- Dans le cadre des journées scolaires blanches, l'organisation des initiations au sport en partenariat avec les écoles et la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- La réduction de la charge administrative et la simplification des démarches de demandes de subsides et de matériel pour les clubs sportifs
- La mise en place d'un programme d'intégration de tous les genres et des handicaps dans un projet d'investissement sportif notamment au travers des bonus subsides pour les clubs ayant des programmes ou charte d'intégration

- Mise en place un programme de mise aux normes des infrastructures et centres sportifs sur base d'un cadastre de l'accessibilité des infrastructures pour les personnes en situation de handicap
- D'encourager la mise en place de tournois de sport mixte (valide et handisport) afin de favoriser la rencontre et l'inclusion des sportifs porteurs de handicap.
- Le développement de partenariats entre les établissements sportifs et les hôpitaux pour favoriser la pratique sportive des malades chroniques ou en voie de guérison qui subissent des pathologies pour lesquelles le sport est recommandé.
- Travailler à l'intercommunalisation des infrastructures sportives, en particulier des piscines publiques dont il faut accroître l'accessibilité des horaires 7 jours sur 7 avant de construire de nouvelles infrastructures. Et veiller à leur accessibilité financière. Construire 4 piscines en plein air récréatives permettant aux Bruxelloises et Bruxellois ne partant pas en vacances de bénéficier d'avril à septembre d'une offre publique accessible.

5. Culture

Si la culture peut être un levier d'amélioration des conditions sociales de la population, elle est également un moteur du « vivre ensemble » et un facteur d'attractivité des communes. Les communes constituent le premier pouvoir public à investir dans le secteur culturel et à créer des institutions proches des habitants. Bruxelles comme Ville francophone se doit également de faire rayonner la culture francophone ainsi que la richesse culturelle apportée par la diversité d'origines et d'identités qui compose notre région.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, voici les propositions de DÉFI :

- Favoriser les activités culturelles organisées par les associations,
- Soutenir les artistes locaux
- Permettre l'organisation de manifestations artistiques et d'événements culturels à vocation nationale, européenne et internationale.
- Inciter l'ensemble des citoyens à s'approprier les lieux culturels en y organisant des activités et des jeux à vocation culturelle ;
- Ouvrir les écoles aux arts et à la culture en associant les élèves à des initiatives telles que des ateliers théâtraux, des expositions, à l'instar des journées des métiers et des journées sportives ;
- Organiser tout au long de l'année des activités culturelles et ludiques spécifiques pour les enfants à l'occasion de journées dédiées (place aux enfants, Halloween, chasse aux oeufs de Pâques...);
- Poursuivre l'octroi de chèques culture en faveur des populations socialement défavorisées (élargir aux familles monoparentales) et obtenir des niveaux de pouvoirs supérieurs que toutes les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée (ou équivalent) obtiennent une réduction des prix d'entrée aux manifestations culturelles.
- Mettre sur pied un « système de bibliothèque à domicile » afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile (soit par le personnel de la bibliothèque ou bénévolat, et prévoir un service à la personne sous la forme de lecture à domicile) ainsi que des boîtes à livres ;
- Mettre en évidence au niveau local des politiques spécifiquement francophones : subventions à l'achat, construction, extension, rénovation, aménagement des infrastructures à destination socioculturelle ; reconnaissance et subventions aux bibliothèques publiques locales;
- Développer des centres ou foyers culturels qui promeuvent la réalité de la francophonie plurielle ouverte et interactive par rapport aux autres cultures;
- Appliquer dans les pôles muséaux communaux, la politique de la gratuité le premier dimanche du mois

- Réserver à minima 1% du budget d'investissement communal à la culture et la présence d'œuvre d'art principalement en espace public.
- Favoriser l'action des académies en investissant dans l'équipement, en facilitant leur accès par des mesures sociales.
- Mettre sur pied des activités culturelles spécifiques pour les adolescents (séances de cinéma, journées dans des parcs d'attractions...) et leur proposer des perspectives nouvelles à travers la culture et les arts ;
- Associer les maisons de quartier, les acteurs associatifs (ASBL, maisons de jeunes, foyers...), mais également les écoles de la commune à la politique culturelle et y organiser des activités en collaboration avec les Centres culturels ;
- Diversifier l'offre artistique également aux formes nouvelles en développant une politique d'art urbain, notamment dans le domaine du Street Art, et lancer des appels à projets pour embellir les murs à l'abandon
- Favoriser la création de lieux d'hébergement pour les artistes et l'émergence d'espaces de coworking culturels publics ou en partenariat avec le secteur privé ;
- Promouvoir le dialogue interculturel afin de permettre l'expression des différentes sensibilités culturelles et en créant un événement récurrent autour du dialogue interculturel ;
- Mise en valeur du patrimoine communal par l'organisation d'un parcours encadré et avec la participation des acteurs culturels (exemple : ligne verte à Nantes).
- Embellir l'espace public d'oeuvres d'artistes locaux, éveillant ainsi les passants, promeneurs, à l'art en rue;
- Mise en place d'un cadastre des salles publiques non utilisées et possibles à mettre à disposition pour des répétitions, des séances de travail pour des musiciens et artistes.

6. Economie et Emploi

Bruxelles possède un terreau entrepreneurial d'une grande richesse et d'une grande variété, véritable moteur de notre économie et du dynamisme de nos quartiers. Les entrepreneurs pourtant, se trouvent encore trop souvent confrontés à une lourdeur administrative et de frais aussi chronophage que dévalorisante, ce qui a pour corollaire une fuite de nos talents qu'il est urgent d'endiguer. On a vu durant la crise Covid combien par ailleurs les commerces et horeca représentent le moteur de leur quartier, de son identité et du vivre-ensemble. Les entreprises qui s'installent à Bruxelles contribuent également grandement à la création d'emplois au niveau local. Soutenir cette économie, c'est également soutenir de nouveaux projets créatifs pour répondre aux grands enjeux de demain.

A cet égard, DéFI est le grand défenseur des intérêts des indépendants.

Revitalisation des quartiers commerçants

DéFI a déjà mis en place ces dernières années à la Ville de Bruxelles et entend l'élargir aux autres communes :

- Les concertations systémiques avec les commerçants
- L'embellissement des artères commerçantes
- La création d'une identité commerciale et visuelle de chaque artère commerçante
- Le développement d'un plan de signalisation globale sur le territoire communal
- La mise en place de politiques de rénovation des artères commerciales en termes de mobilité, d'aménagements urbains, de sécurité afin de favoriser la revitalisation de celles-ci.
- Le soutien logistique et financier des projets dont le but est d'embellir et d'animer les quartiers commerçants en mettant en place des appels à projets et budgets participatifs via les associations de commerçants.
- La définition d'une identité spécifique des terrasses des commerces dans certains quartiers
- Le soutien financier des commerces dans l'acquisition d'un mobilier spécifique pour favoriser l'harmonisation des quartiers
- L'adoption de PPAS spécifiques aux rues commerçantes afin de favoriser la diversité commerciale et l'installation des commerces de proximité manquants au sein de chaque artère
- La réduction des délais pour les demandes d'urbanisme liées à un changement d'affectation dans les noyaux commerciaux. Les délais sont trop longs, et ralentissent la rénovation urbaine/installation de nouvelles activités, qu'elles soient commerciales ou d'intérêt public (dispensaire de

soins médicaux, vétérinaire, ... (cf exemple de la Ville de Bxl avec un pré-avis de quelques jours au lieu de 2 à 3 mois)

- Le soutien de l'offre de magasins éphémères (Pop Up) tant pour répondre à la demande grandissante de ce type d'offre que pour participer à la dynamisation d'artères commerçantes comportant des cellules vides.
- Diminution de la taxation locale pour tous les aménagements de confort favorisant l'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les aménagements d'accessibilité aux étages supérieurs vides favorisant la fonction de logement au-dessus des rez commerciaux.

Soutenir l'économie communale

Que ce soit en termes de logistique, de mobilité et d'environnement, il est urgent de systématiser le recours aux producteurs locaux dans les achats des communes, les restaurants scolaires, les restaurants de structures d'accueil, etc...

Pour ce faire DéFI veut :

- Continuer à accompagner les enseignes désirant s'installer à Bruxelles via un point de contact unique, une coopération renforcée avec la Région, une information et une assistance claire sur les locaux commerciaux disponibles, les démarches et régales urbanistiques, etc...
- Favoriser, encourager et développer les marchés locaux conviviaux qui créent de la cohésion sociale et de la vie dans le quartier principalement tourné sur les producteurs locaux et l'économie circulaire.
- Créer un contexte urbain favorable aux commerces et promouvoir l'économie locale :
 - sur le plan de la propreté (organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations ; prévoir un nombre suffisant de poubelles et les vider régulièrement) .
 - sur le plan de la sécurité (maintenir les trottoirs en bon état afin d'éviter les accidents ; renforcer la présence de policiers en uniforme ; développement du système de télé-police - caméras publiques).
 - sur le plan de l'éclairage public (établir un plan lumière dans le souci de convivialité et de renforcement du sentiment de sécurité ; inciter les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés qui laissent passer la lumière et évitent les tags).
 - sur le plan du mobilier urbain (maintenir le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement).
 - sur le plan de l'immobilier commercial (repérer les immeubles inoccupés en mauvais état et inciter les propriétaires à envisager une rénovation - affectation ; inciter l'utilisation des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation ; encourager la rénovation de façades groupées).

- Mener une politique fiscale adaptée aux entreprises et aux petits commerces en:
 - prévenant les entreprises suffisamment à temps lors de la mise en place d'une nouvelle taxe.
 - organisant régulièrement des concertations à cet égard.
 - simplifiant et en améliorant la digitalisation des procédures et démarches administratives

Soutenir l'emploi local

DéFI entend :

- Rassembler les compétences de l'Economie et de l'Emploi au sein du même échevinat
- Faire rencontrer l'offre d'emplois locaux avec la demande locale en mettant la commune au centre de cette intermédiation. L'employeur local a intérêt à avoir la main d'œuvre habitant le plus proche du lieu de travail, et d'améliorer le revenu moyen par habitant de sa propre zone d'achalandage.
- En matière de jobs étudiants également, les services communaux de l'emploi et de l'économie se doivent d'être les premiers intermédiaires, sans oublier les opportunités de synergies avec les ressources humaines des personnes bénéficiant du cpas.
- Stimuler l'esprit d'entreprise en encourageant par exemple les groupements d'employeurs locaux ou en menant des actions spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes
- Impliquer les écoles sur son territoire aux diverses actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre mais aussi enjoindre les écoles à proposer sur des projets entrepreneuriaux au sein des écoles. (ex Mini entreprise,...).
- Promouvoir l'apprentissage des nouvelles technologies auprès des publics fragilisés à travers le coding ou d'autres formations afin de leur permettre de devenir des acteurs de l'économie de demain.
- Créer des Bourses du job étudiant local et du stage en entreprise, en parallèle aux Bourses de l'Emploi, afin de développer de réelles stratégies d'emploi concertées avec les acteurs sociaux au niveau local afin de permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de réaliser des expériences de travail durable et de qualité et aux entreprises de s'impliquer socialement dans la commune en offrant des expériences professionnelles durables et de qualité.
- Accompagner tout nouveau projet urbanistique créateur d'emploi afin de pouvoir anticiper les besoins en ressources humaines et favoriser la formation en amont des personnes pouvant pourvoir le futur emploi - Signer des conventions de partenariats communaux économie-emploi sur cette base locale.

- Lutter de manière efficace contre toutes les discriminations à l'embauche en détectant par une action locale de sensibilisation régulière avec les employeurs de la commune.
- Exploiter davantage les nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés, en fonction des besoins de la population locale : par exemple, dans des domaines tels que l'entretien des espaces verts, la sécurité ou encore les services aux commerçants locaux.
- Promotion de la réussite sociale locale et mentorat

7. Enseignement & Petite enfance

La thématique passionne et pour cause, elle est le reflet des valeurs de notre société, celles que l'on veut transmettre aux générations futures, en termes de vivre ensemble, de sens de la vie, d'épanouissement, de place dans la société, et de développement de compétences pour répondre aux besoins de demain. Avoir une politique d'enseignement qui tienne compte de ces différents aspects, c'est aussi favoriser le bien-être familial et social d'aujourd'hui et de demain et soutenir les parents dans leur projet d'enfant.

Pour les écoles, Défi propose de :

- Favoriser l'apprentissage des savoirs de base avec une attention particulière pour l'apprentissage de la langue de l'enseignement, la maîtrise de la parole, la lecture et l'écriture
- Redonner la liberté et l'autonomie aux directions d'écoles dans la gestion de leur établissement (y compris financière) et le développement de leur projet pédagogique
- Favoriser le développement de projets d'inclusions avec des enfants porteurs de différences
- Favoriser l'immersion linguistique (par exemple : stages sportifs)
- Encourager chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la démocratie (visite des institutions), de la citoyenneté, de la vie en société
- Faire découvrir les métiers/professions/entreprises.institutions/ associations locales
- Développer les cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes locaux et de saison, des produits bio, des formations au personnel de cuisine, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Remplacer les collations par une distribution de potage ou de collation saine (maternelles et primaires) et systématiquement intégrer dans les cahiers des charges les exigences du P.O. à cet égard, aussi dans l'enseignement secondaire lorsque c'est possible
- Incrire l'école dans des actions spécifiques relatives aux économies d'énergie, au tri des déchets et au respect de l'environnement
- Soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et sensibiliser les élèves à une utilisation d'internet et à ses dérives
- Créer des projets tels que gestion d'un jardin d'école, potagers, vergers pour les élèves citadins
- Encourager le volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation financière

plafonnée ou d'une intervention sous la forme d'indemnités de déplacement

- Favoriser l'engagement des parents dans les associations et faire de l'école une actrice de son quartier
- Favoriser le développement des académies de musique et les activités artistiques au sein des écoles
- Favoriser les initiatives de mobilité douce pour le déplacement domicile-école et promouvoir l'installation de zones "kiss & drive"
- Favoriser, au travers des activités scolaires, le développement personnel des enfants sur le plan émotionnel, cognitif et comportemental.
- Maintenir et amplifier les mesures mises en place pour lutter contre la violence et le harcèlement scolaire notamment par la création d'espaces de parole régulés, par l'aménagement spécifique des cours de récréations, par l'animation d'ateliers du jeu des 3 figures/de la pensée joueuse et en formant les équipes pédagogiques à reconnaître une situation problématique.
- Intégrer l'apprentissage des nouvelles technologies dans le programme scolaire en ce compris l'initiation au codage.

Pour les crèches, DÉFI propose de :

Faire bénéficier tous les parents d'un accès à la crèche pour leur enfant s'ils le souhaitent. La problématique alarmante de l'accès aux crèches et à leur accessibilité financière a des répercussions sur de nombreux pans de la société, puisqu'il crée entre autres :

- un phénomène de paupérisation des familles obligée de passer par une crèche privée
- une inégalité dans le couple quand l'un des deux parents se voit contraint d'arrêter de travailler sans valorisation économique (majoritairement la femme), avec des incidences sur la vie sociale, la santé mentale en favorisant notamment un sentiment d'isolement, le couple, le bien-être, la situation financière et donc l'autonomie de la personne, des difficultés à la remise à l'emploi, ce qui peut par ricochet impacter toute la famille
- une diminution du taux de natalité

La crèche joue également un rôle de soutien à l'éducation et au vivre ensemble dont chaque famille qui le souhaite devrait pouvoir avoir accès. Elle contribue à un développement individuel et social intéressant pour chaque enfant et permet un accompagnement psycho-social de première ligne en particulier pour le tiers des enfants bruxellois vivant sous le seuil de pauvreté.

Il est urgent que les communes puissent garantir une place d'accueil de qualité pour chaque enfant.

- En continuant à investir dans l'ouverture de crèches communales afin d'atteindre dans chaque quartier un taux de couverture minimal de 50%;
- En soutenant le secteur privé par la mobilisation du foncier public pour accueillir les acteurs privés de la Petite Enfance.
- Optimiser la gestion des crèches communales, par l'utilisation de logiciels de gestion type Tutute / Be kid, permettant la centralisation des inscriptions, optimisation des taux réels d'occupation, etc.
- Travailler en priorité sur l'amélioration du taux de fréquentation des crèches existantes, notamment via la révision des critères de priorité.
- Harmoniser les règlements communaux pour privilégier les habitants et encourager également une solidarité croisée entre les communes
- Dans tous les milieux d'accueil, faciliter l'accueil des enfants avec un handicap ou une maladie chronique en intégration avec les autres enfants

8. Action sociale et Aide aux personnes

Le nombre de bruxellois dépendant du CPAS montrent combien les indicateurs de pauvreté augmentent de façon alarmante. Le contexte de crises successives, cumulé aux problématiques de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes crée des situations financières insoutenables, en particulier pour certains publics comme les familles monoparentales, les aidants proches, les seniors, les étudiants et les indépendants.

Approximativement :

- Un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et 40% des Bruxellois courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- Plus d'un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité).
- Un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans grandissent dans un ménage sans revenu du travail.
- 5% de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, et ce pourcentage est plus de deux fois plus élevé parmi les jeunes adultes.
- Près d'un cinquième des actifs bruxellois sont demandeurs d'emploi inoccupés et cette proportion grimpe à plus d'un quart parmi les jeunes, avec de fortes variations selon les communes (inégalités socio-spatiales).
- La proportion de demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage a augmenté de façon notable ces dernières années.
- Le nombre de ménages en demande d'un logement social continue d'augmenter

Les crises migratoires et le rôle essentiel de Bruxelles comme capitale conduisent notre Région et ses communes à assumer la plus grande part de l'effort relatif à l'intégration des personnes victimes des crises migratoires (Syrie, Palestine, Libye, Ukraine, etc.). Cette solidarité essentielle ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des Bruxelloises et Bruxellois.

Dans ce contexte, DÉFI estime que chaque commune doit rester libre de développer ses services en fonction des besoins de sa population. Cela concerne notamment l'ensemble des services adressés aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, DÉFI insiste sur l'importance des Centres publics d'Action sociale, dont le rôle doit être reconnu, et renforcé, par les autorités supérieures. Ceux-ci ont pour mission de poursuivre l'intégration et l'insertion sociale et

professionnelle sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, et sans soumettre le citoyen à une logique d'assistanat.

Pour remplir ces objectifs, DÉFI propose à travers les CPAS :

- D'inciter les CPAS à développer des services de proximité tels que l'aide à domicile, la garde à domicile, l'aide à l'écriture, et soutenir des projets locaux d'économie sociale, tels qu'une épicerie une pharmacie sociale, ou restaurant sociaux ;
- D'inciter les CPAS, en collaboration avec la Commune et les associations locales, à développer des services jeunes en créant un guichet, ou une structure spécialement dédiée aux jeunes (jobs étudiants, RIS, insertion socioprofessionnelle) ;
- D'inciter les communes à mettre à disposition des CPAS, les logements de transit supervisés et d'urgence de nécessité ;

Par ailleurs, des politiques spécifiques doivent être mises en place afin de soutenir les différents publics touchés :

Les primo-arrivants

- Soutenir et promouvoir toute initiative locale d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés dans chaque commune. Veiller à la bonne information des candidats réfugiés présents sur le territoire de la commune et organiser l'accompagnement de ceux-ci en collaboration avec le centre régional d'accueil

Les personnes en situation de handicap

- Garantir l'accessibilité des bâtiments publics communaux (administration, centres culturels, infrastructures sportives...) pour les personnes à mobilité réduite, par l'établissement d'un cadastre permanent et le recours à un expert en accessibilité
- Prendre des mesures poussant à l'autonomie des personnes en situation de handicap, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales
- Créer ou renforcer des projets d'inclusion dans les écoles et crèches communales afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance
- Assurer un suivi adapté des personnes en situation de handicap dans la recherche d'un emploi, en veillant au respect de l'ordonnance visant à rencontrer des objectifs de mise l'emploi de ce public cible

- Renforcement de l'autonomie des personnes handicapées.
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes atteintes d'un handicap

Les seniors

- Faire le cadastre des places d'accueil des lits MR et MRS publiques par rapport à l'offre privée et rationaliser l'offre publique en fonction des carences du privé. Rationaliser l'offre par rapport à la demande. Réorienter l'offre publique déficitaire sur les lits MRS
- Encourager les rencontres intergénérationnelles, en y associant les maisons de jeunes, les écoles et le secteur associatif, autour de projets communs comme l'initiation aux nouvelles technologies
- Mettre en place au sein des maisons de quartiers des accompagnants numériques pour aider les seniors dans leur démarches informatiques, (accès aux documents administratifs, services bancaires, accès à Mypension, ...)
- Veiller à ce que la commune développe des services participatifs destinés aux seniors, tout en assurant la communication auprès du public concerné
- Créer un conseil consultatif des seniors dont l'avis sera préalable à toute initiative dans le cadre de la politique dédiée aux seniors.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, tout en leur permettant de participer à la vie sociale, sportive et culturelle de leur commune.
- Développement de services de proximité, des programmes de logements adaptés, de centres de soins de jour et d'espaces d'information pour les seniors.
- Veiller à ce que la commune développe des services destinés aux seniors, avec une attention particulière aux services visant à maintenir la personne âgée à domicile, et en assurer la communication auprès du public concerné, par exemple en instaurant un numéro vert à leur intention ou en proposant une valisette d'information

Les familles

- Renforcer les moyens alloués aux services de médiation de dettes (CPAS) et améliorer l'accompagnement des familles touchées

Les personnes en situation de dépendance

- Favoriser les lieux de rencontres pour les personnes dépendantes ou semi-dépendantes et pour leurs proches (ex : salon de thé Alzheimer, café Alzheimer) ;

Les jeunes

- S'appuyer sur nos partenariats internationaux avec d'autres villes pour soutenir des initiatives de rencontres, d'échanges et de loisirs (par exemple : camps, projets de développements, mini-entreprises internationales...)
- Utiliser les infrastructures communales pour ouvrir des salles d'étude pendant les périodes de blocus.
- Veiller à ce que toutes les activités soient inclusives et adaptées aux enfants extraordinaires.
- Proposer des cours de codage et de création de jeux vidéo notamment en partenariat avec Digital.city ou les acteurs locaux dans un circuit vertueux.
- Renforcer l'information et la prévention sur les assuétudes et la santé mentale.
- Soutenir des initiatives pour améliorer les relations entre la police et les jeunes.
- Veiller à l'intégration de la notion de consentement dans les modules d'éducation sexuelle dans les établissements secondaires
- Sensibiliser sur les moyens de contraception et la connaissance des services du planning familial.
- Organiser des formations pour les jeunes aux premiers secours et mettre en place un centre de sécurité routière avec un certificat d'aptitude au vélo/trottinette.
- Soutenir les initiatives de la plateforme des Jeunes Aidants Proches en développant une approche transversale au sein de ses différents services (hôpitaux, écoles, maisons de jeunes, ...).
 - Suivi personnalisé au sein du CPAS des personnes bénéficiant du RIS ou d'aides sociales
 - Partenariats avec le privé pour, sur le modèle des AIS, constituer la garantie locative et l'assurance du paiement du loyer en déduction du RIS
 - Systématiser le paiement mensuel des factures d'eau, gaz, énergie -
 - Aide juridique pour anticiper les conflits devant les tribunaux
- Matching entre l'offre de travail dans la commune et la Demande de travail (voir chapitre emploi)

Les parents

Devenir parent aujourd'hui comporte une série d'injonctions sociales souvent contradictoires d'autant plus lourdes que le tissu d'entraide traditionnel a évolué. Comment nourrir son enfant, allaiter ou pas, dormir avec lui ou pas? Le porter ou pas ? L'allaiter ? Combien de temps ? Suivre les règles et s'écouter, être à l'écoute de ses besoins , de ceux de son couple, s'accorder des temps de pause, d'échange,

de vie d'adulte, de répartition des tâches, et en même temps s'écouter au milieu de toutes ces informations, "sentir", malgré la fatigue, la peur de mal faire, peut créer une immense solitude et une sensation de jugement de valeur parfois violente.

C'est pourquoi DÉFI propose de :

- Soutenir la création des cafés-poussettes dans le secteur associatif et/ou en mobilisant les bâtiments communaux (ex: les centres culturels les jours où ils ne sont pas utilisés)
- Créer des groupes de paroles de parents
- Mettre à disposition un numéro ou email spécial qui réponde aux questions des parents que ce soit au niveau administratif, scolaire ou de santé, de médiation et d'écoute psychologique
- Favoriser les échanges inter-générationnels en soutenant les écoles et les seigneuries
- Favoriser l'accès au sport en soutenant les centres sportifs et culturels proposant des lieux d'accueil pour les enfants pendant le sport des parents
- Soutenir l'offre en termes de sessions d'informations ou de formations en termes de nutrition, de gestion du stress, de médiation de conflits, de gestion des émotions pouvant répondre aux besoins des jeunes parents

Combattre l'isolement social

L'évolution de la société avec les avancées technologiques et les réseaux sociaux ont peu à peu, on le sait, déstructuré le tissu social traditionnel. Les lieux de rencontre traditionnels deviennent plus virtuels, générant une situation d'isolement social qui touche toutes les générations et par ricochet, contribue grandement aux problèmes de santé mentale auxquels la Belgique est particulièrement confrontée depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, DÉFI propose :

- De valoriser l'importance du jeu en soutenant les associations type ludothèque et en proposant des horaires et situations pouvant répondre aux besoins des publics ciblés. Le jeu permet en effet de créer du lien, de se détendre et de développer de nouvelles aptitudes sans nécessairement demander de grandes compétences sociales.
- De réunir toutes les activités proposées au sein de la commune permettant de sortir de l'isolement, d'activités créatives ou bénévoles en passant par des sorties sportives, culturelles, d'échanges de passions et ce pour toutes les générations.
- De favoriser le co-living permettant à la fois de répondre à des besoins en termes de logement mais aussi d'entraide et de vivre-ensemble via des

services d'assurance et de médiation afin d'aider les personnes à trouver un modus operandi de vivre-ensemble qui conviennent à chacun

- De soutenir les associations travaillant les problèmes de dépendance qui alourdissent souvent les problèmes d'isolement de santé mentale.

9. Droits des Femmes

La lutte pour les droits des femmes est d'autant plus complexe aujourd'hui qu'ils semblent être acquis pour certains alors que de nombreuses inégalités sont encore profondément ancrées dans l'inconscient collectif et que des régressions sont à prévoir avec la montée des extrêmes. Soutenir ces droits, c'est fondamentalement accepter de faire évoluer les projets en fonction des prises de conscience de ces mécanismes qui maintiennent encore la femme dans une situation factuellement inégalitaire, que ce soit en termes d'emploi, de formation, de logement, de répartition des tâches, de place dans l'espace public, de représentativité, de santé, la liste est longue.

C'est pourquoi de nombreuses propositions sont évoquées à l'attention de tous nos citoyens :

La Cohésion sociale

- Impliquer un maximum de citoyens dans la création de projets permettant la diminution des inégalités, via la création de groupes de projets mixtes.
- Réactiver, réévaluer, renforcer le Conseil consultatif pour l'Égalité entre les femmes et les hommes chargé d'initiatives et/ou d'émettre des avis à la demande du Conseil communal ou du Collège, de faire des propositions et recommandations sur lesquelles les autorités communales peuvent s'appuyer et avancer ;
- Intensifier la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes dans la formation, dans l'emploi et dans l'embauche.
- Établir un guide des associations et des maisons des femmes ou qui s'occupent d'égalité femmes/hommes et soutenir financièrement les associations et rendre visible leur travail sur le terrain.
- Briser l'isolement des familles monoparentales en créant des espaces de rencontre et de parole
- Sensibiliser et demander de renforcer la lutte contre les mutilations génitales féminines.
- Créer et/ou soutenir les/des maisons d'accueil spécifiques dédiées aux victimes de mariages forcés.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs et actrices à l'approche genrée.
- Combattre tous les stéréotypes de genre par la sensibilisation (dans les formations, dans l'enseignement, les entreprises publiques et privées, les associations, maisons de quartiers, organisations de jeunesse) .
- Lutter contre le proxénétisme ; mettre en place un parcours de sortie de prostitution à travers l'accompagnement et la réinsertion de personnes prostituées qui le souhaitent.

- Donner une meilleure visibilité et reconnaissance des femmes à travers l'attribution de noms de femmes dans l'espace public (rues, transports publics, bâtiments, statues, etc.).

Sécurité pour toutes

- Encourager les femmes à prendre des cours d'auto-défense verbale et physique et soutenir les associations offrant ce type de politique.
- Lutter contre les discriminations et les violences envers les personnes LGBT.
- Lancer des campagnes d'information et de sensibilisation qui véhiculent des images positives et sortent des clichés de la femme victime
- Intensifier la lutte contre les violences intrafamiliales, les violences entre partenaires, le sexisme, le harcèlement de rue
- Informer sur le rôle des pharmacies comme points de référence, mais aussi encourager les acteurs publics et économiques à diffuser les numéros d'urgence.

Harcèlement de rue

98% des femmes ont déjà été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement de rue ». C'est pourquoi certaines propositions émises dans notre chapitre sécurité doivent viser la sécurité des femmes en particulier. Les citoyennes doivent pouvoir se réapproprier l'espace public, qu'il s'agisse de la rue, des transports en commun, des cafés, et autres lieux publics.

Pour ce faire, nous voulons mettre en place un plan d'action qui se compose de deux axes : un axe préventif et un axe punitif. De fait, même si de plus en plus de campagnes de sensibilisation sur le harcèlement de rue fleurissent en Belgique, très peu de mesures punitives concrètes sont mises en place. Chez DéFI, nous pensons que des mesures punitives doivent être prises afin d'accroître l'efficacité des campagnes de sensibilisation.

Axe préventif :

- Apporter notre soutien aux ASBL qui luttent contre le harcèlement de rue dans Bruxelles. DéFI estime que le travail fourni par ce type d'ASBL est indispensable à la lutte contre le harcèlement de rue et souhaite que la Ville de Bruxelles s'associe avec ces ASBL pour mettre en place des projets communs de plus grande envergure.
- Sensibiliser les plus jeunes à cette problématique. Pour cela, DéFI entend mettre en place, en association avec les centres PMS des écoles bruxelloises, des programmes de sensibilisation au harcèlement de rue auprès des écoles secondaires de Bruxelles.

- Mettre en place des campagnes publicitaires d'envergure afin de sensibiliser les Bruxellois à toutes les formes de harcèlement de rue. Pour cela, il est important de les définir clairement afin de pouvoir éduquer nos concitoyens à ne plus les reproduire.

Axe punitif :

- DéFI entend former les patrouilles de police à cette problématique. Les patrouilles pourront, après les formations requises, mieux cibler les différents actes de harcèlement et agir en conséquence. Pour faciliter les interventions, DéFI souhaiterait que les patrouilles à pied et à vélo soient renforcées.
- DéFI souhaite évaluer la possibilité, pour les harceleurs récidivistes, condamnés plus de 5 fois, de les faire effectuer une période de travaux d'intérêts généraux, au sein d'une ASBL qui lutte contre le harcèlement de rue. (Possible pour le Fédérale)
- DéFI souhaite mettre en place un numéro vert pour les cas de harcèlement. Ce numéro sera affiché en masse partout dans la ville de Bruxelles afin que chacun soit informé de leur existence. Ce numéro sera notamment affiché dans les transports en commun, les gares, et autres points stratégiques.
- DéFI souhaite également que les agents de la paix de la ville de Bruxelles soient formés à reconnaître les actes de harcèlement et également formés à agir.

La Police aux services des Bruxelloises

DéFI entend améliorer l'accueil des citoyens dans les commissariats en :

- Sanctionnant systématiquement tout comportement de discrimination raciale, de genre ou sexuelle dans l'accueil et le traitement des citoyens.
- Faisant un état des lieux de la prise en charge des victimes des différences de genre dans les commissariats.
- Veillant à ce que la police dispose de structures d'accueil avec du personnel formé à la problématique des violences de genre.
- Renforçant la qualité de l'accueil de première ligne pour les victimes
- En améliorant les conditions d'audition, notamment par la généralisation des cellules EVA (Emergency Victim Assistance)
- En veillant à la mise en place de commissariats de police sur chaque campus universitaire et de haute école

Gestion communale

DéFI entend veiller à la représentation équilibrée femmes/hommes à tous les niveaux de responsabilité au sein de la commune, de ses services et de son administration, en particulier aux fonctions dirigeantes. Pour ce faire, DéFI entend évaluer et renforcer la politique d'intégration de la dimension de genre, gender mainstreaming/ gender budgeting, dans toutes les politiques mises en place.

Selon le Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS) du Conseil de l'Europe, le « gender mainstreaming » est la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décisions, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

Le « gender mainstreaming », ou approche intégrée de la dimension de genre, a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.

C'est une approche transversale qui s'applique à tous les domaines politiques, une approche structurelle qui s'applique à toutes les phases du cycle politique (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation) et qui concerne tous les acteurs impliqués dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Le « gender mainstreaming » est une approche préventive puisqu'il a notamment pour objectif d'éviter que les pouvoirs publics ne mettent en place des politiques qui créent ou accentuent des inégalités entre hommes et femmes.

Economie et Emploi

Bien que de plus en plus de femmes se lancent dans l'aventure entrepreneuriale à Bruxelles, la parité n'est pas encore atteinte

DéFI entend soutenir l'entrepreneuriat féminin.

- Ouvrir un numéro vert et/ou un guichet d'information et d'orientation à destination des femmes.
- Soutenir les associations travaillant à l'accompagnement des femmes dans l'entrepreneuriat depuis les communes
- Créer un marché des entrepreneuses pour promouvoir les femmes entrepreneurs
- Créer des moments d'échanges et de networking pour les femmes entrepreneuses
- Prévoir dans le cadre des politiques de l'emploi des parcours de formation pour les femmes entrepreneurs

Action sociale

DéFI entend créer au sein du CPAS une cellule d'aide pour la récupération des pensions alimentaires.

DéFI entend créer et augmenter les logements d'urgence et de transit et veiller au suivi post-hébergement ; assurer une prise en charge de chaque victime, quel que soit leur statut, développer des habitats solidaires ou communautaires pour répondre au problème d'engorgement que rencontrent nos maisons d'accueil à Bruxelles.

Le sport dans la ville

Afin que tous les genres puissent bénéficier de nos investissements communaux dans le domaine sportif :

- DéFI entend mettre en place un programme d'intégration de tous les genres dans un projet d'investissement sportif. Par exemple lors de la création de terrain de football, la commune devra s'engager à promouvoir la création d'une équipe féminine, ou mixte.
- DéFI s'engage à tenir compte de l'offre grandissante de pratiques sportives et d'investir prioritairement dans les pratiques sportives mixtes.
- DéFI s'engage à sensibiliser les jeunes à l'inclusion de tous les genres dans les pratiques sportives.

Familles mono-parentales

La Région de Bruxelles-Capitale compte près de 65 000 familles monoparentales à la tête desquelles 85% sont des femmes. Facteur d'isolement social, d'épuisement et de précarité financière et d'emploi, la situation de ces familles doit nécessiter une adaptation des règles et soutiens. En juillet 2021, un plan régional de soutien à ces familles a été adopté. Pourtant, force est de constater que la réalité concrète de ces familles n'est pas encore réellement prise en compte et reste un facteur de précarité dans nos sociétés figées et organisées selon une vision dite traditionnelle (patriarcale et hétéronormée) de la famille.

L'éclatement des cellules familiales s'associe trop souvent à des problèmes de paiement des pensions alimentaires alors que la réalité est beaucoup plus complexe.

De nombreuses solutions dépendent d'autres niveaux de pouvoir comme la création d'un statut spécifique dédié aux familles monoparentales et où la demande de DéFI que le SECAL encaisse directement toutes les rentes

alimentaires dues aux enfants et ex-conjoints qui ont bénéficié d'un jugement en leur faveur.

Concrètement, un parent solo doit ainsi faire face, seul, à ce qui incombe habituellement à deux parents, avec pour effet un tiraillement permanent entre ce qu'il doit, ce qu'il veut et ce qu'il peut faire. En découle un sentiment de culpabilité : soit d'être au travail pendant que son enfant passe de longues journées à l'école et à la garderie, soit de devoir s'absenter du travail pour s'occuper de son enfant, mais aussi de ne pas passer de temps de qualité avec son enfant, et de ne pas avoir suffisamment de temps pour son entourage, etc.

On note ainsi des répercussions dans de nombreux domaines de la vie, notamment un risque accru de précarité, une image renvoyée au regard des normes de genre, un risque de violences intrafamiliales, un impact sur la santé mentale et physique, un isolement social, un difficile accès au logement, des problématiques de formation, d'emploi, de recherche d'emploi et de maintien à l'emploi, une question de place d'accueil pour les enfants, peu d'accès à la culture, une organisation du quotidien complexe, et des défis liés à l'ouverture des droits, etc.

Conscients de toutes ces difficultés et de la singularité de ce public, les CPAS mettent déjà en place une approche spécifique à destination des femmes en situation de pauvreté et de monoparentalité, notamment via le projet Miriam. Brulocalis souhaite aller plus loin dans cette réflexion et offre un regard plus holistique sur ces situations spécifiques.

DéFI souhaite :

- Proposer une formation sensibilisant les communes et les CPAS sur le non-recours aux droits.
- Diminuer le temps d'attente des familles nombreuses et des familles monoparentales pour l'obtention d'un logement social.
- Favoriser la reprise d'études ou de formation des parents solo.
- Disposer des données statistiques et qualitatives nécessaires pour adapter les politiques de mobilité aux besoins des familles monoparentales.
- Supprimer des conditions de 12 et 14 mois d'ancienneté pour avoir respectivement accès aux congés parentaux et crédit-temps.

10. Logement

Notre région compte 62% de locataires pour 38% de propriétaires occupants, ce qui est une singularité en Belgique. Parmi ces 330.000 ménages locataires, un peu plus de 10% occupent un logement social.

La politique du logement dépend principalement des compétences régionales, que ce soit dans la construction du logement social, les mécanismes d'aides financières et normes à la rénovation du bâti, les contraintes réglementaires d'accès aux logements publics ou concernant les règles urbanistiques. Près des deux tiers du budget régional sont consacrés au logement social alors que la liste d'attente ne cesse de s'allonger : 52.000 ménages s'y trouvent désormais inscrits.

Pour DÉFI, s'il convient de poursuivre le développement et la rénovation du parc immobilier public, il est indispensable de rééquilibrer les moyens consacrés à la politique sociale du logement en faveur de solutions plus rapides et moins coûteuses telles que l'allocation-loyer, les AIS ou encore les incitants visant à accéder à la propriété. Aider plus de ménages dans l'accès à un logement abordable, lutter contre les pièges à l'emploi, favoriser le maintien de la classe moyenne à Bruxelles sont trois des objectifs visés par nos propositions.

Les communes ont toutefois également des leviers pour atteindre ces objectifs, permettre à chacun d'accéder à un logement décent et abordable compte tenu de sa situation financière et sociale. Par leur connaissance de leur quartier, l'entremise du CPAS pour l'aide aux personnes en situation de précarité, et parfois leur propre parc de logement public, les communes sont des acteurs de premières lignes.

Pour conserver la classe moyenne, améliorer la qualité de vie des habitants et rencontrer nos objectifs climatiques, la vision du développement du logement, notamment à travers la délivrance des permis d'urbanisme, portée par les communes est primordiale.

En outre, nous sommes convaincus qu'entre la vision dogmatique de ceux qui veulent exclure la pauvreté par la gentrification des quartiers et la rupture des solidarités (notamment l'abandon de la construction de logements sociaux et publics) et ceux qui l'entretiennent par sa stabilisation dans des mécanismes sociaux dès quels peu ressortent, une autre voie existe.

Fidèle au libéralisme social, DÉFI entend traduire dans la politique de gestion du logement cette troisième voie. Par la mise en place de politiques permettant aux citoyens d'être dans les conditions socio-économiques de location ou d'acquisition du logement adaptés à leur situation

DéFI propose de :

- Mettre en place une politique d'acquisition de biens immobiliers sur le territoire communal et instaurer des périmètres de préemption pour l'acquisition publique, en vue de le relouer à des prix plus modestes.
- Lutter contre les immeubles inoccupés, à l'abandon et ceux frappés d'insalubrité, en collaboration avec le Service public bruxellois, en instaurant une sanction administrative communale et au besoin en expropriant les propriétaires coupables d'inertie
- Favoriser les projets dont l'objectif est la construction et/ou la rénovation de logements moyens
- Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement
- Soutenir, en collaboration avec les opérateurs régionaux, la construction de logements dédiés à certains profils spécifiques (familles monoparentales, logements intergénérationnels...) comprenant des espaces communautaires (par exemple : des jardins, des salles repas communautaires et des machines à laver en commun)
- Établir une politique de priorité d'accès au logement pour les parents solos, en respectant les contraintes juridiques.
- Favoriser la création de logements neufs et adaptés à la sociologie la commune, en collaboration avec d'autres pouvoirs publics et le secteur privé
- Développer le réseau de l'agence immobilière sociale en encourageant les propriétaires à lui confier la gestion de leurs biens, au moyen d'un mécanisme financier (prime ou déduction fiscale) et en faisant la promotion de ses activités
- Créer un guichet logement afin d'améliorer l'information des citoyens
- Favoriser le dialogue et la collaboration entre la commune et les opérateurs publics (Fonds du Logement, CityDev, SLRB) au travers de l'élaboration d'un plan logement communal
- Établir un plan annuel d'action spécifique à la problématique du logement et créer les espaces de concertation entre les différents opérateurs concernés (CPAS, commune, secteur associatif)
- Préserver le patrimoine et les espaces verts de la commune en limitant l'expansion urbaine et en favorisant la rénovation et la reconversion des bâtiments existants, notamment les bureaux inoccupés, en logements. La rénovation, quand elle est possible, est un des leviers pour réduire l'empreinte écologique et diminuer les dépenses énergétiques.
- Soutenir toute initiative d'isolation et donner l'exemple en matière de rénovation énergétique pour les bâtiments communaux et les logements publics.

Il faut que l'offre de logements publics dans les communes soit adaptée à la sociologie réelle de la liste d'attente. Donc privilégier les logements 1 et 2

chambres dans certaines communes par exemple où la liste d'attente atteint plus de 10 ans.

Il faut favoriser la remise sur le marché d'espaces non utilisés. Le rester chez soi le plus longtemps possible a pour conséquence l'indisponibilité plus grande de biens sur le marché. Par des aménagements ponctuels, il est possible de recréer des studios, des appartements dans des grandes maisons qui ne sont plus qu'habitées partiellement. Via un partenariat public-privé, le public financerait les travaux permettant au propriétaire d'obtenir un loyer complémentaire. Ces travaux seraient remboursés sur 20 ans par un prélèvement de 25% des loyers, et le solde à la vente du bien. Cette technique coûte bien moins cher que la construction de nouveaux logements.

11. Développement Durable et Environnement

Répondre au défi climatique, ce n'est pas uniquement préserver les ressources de notre planète et lutter contre le réchauffement climatique. C'est modifier intrinsèquement la perception que nous avons depuis des siècles quant à la place que nous donnons à l'humain perçu comme omnipotent face aux mondes animal, végétal et minéral, au lieu de percevoir leur interdépendance. Il est interpellant de constater à quel point les problèmes de santé mentale diminuent au contact de la nature et en se réacclimatant aux cycles naturels. Par ailleurs, les sécheresses, incendies, inondations qui se multiplient ont des conséquences dramatiques à la fois aux niveaux social, environnemental mais aussi économique.

Les communes, comme institutions publiques et gestionnaires urbains, sont des acteurs majeurs du déploiement des politiques publiques capables de rencontrer les objectifs climatiques et de construire des espaces urbains résilients face aux changements climatiques, d'inciter et d'adopter les mesures nécessaires à la réduction de la consommation des énergies fossiles et de l'émission des gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.

Nos propositions en matière climatique sont par conséquent transversales et présentes aux différents chapitres de ce programme. En complément de ces propositions, DÉFI propose de procéder à une évaluation de la mise en œuvre des plans climats de chaque commune, et si nécessaire de prévoir une mise à jour du contenu;

Biodiversité et ressources naturelles & territoire

- Lutter contre l'étalement urbain et préserver les zones dédiées à la biodiversité, en limitant l'impact humain et en favorisant le développement de la faune et de la flore locales.
- Préserver voir renforcer les coulées vertes favorisant le rafraîchissement et le développement d'un réseau écologique en milieu urbain.
- Développer des corridors écologiques pour favoriser le déplacement des espèces locales, y compris les oiseaux, les grenouilles et les insectes.
- Rénover et préserver nos espaces verts, en veillant à leur rôle crucial dans la régulation du climat et la préservation de la biodiversité.
- Mettre en place une Charte de l'Arbre, un guide des bonnes pratiques pour préserver le patrimoine arboré, qui permettront de le traiter comme un élément naturel essentiel à la préservation du climat et de la biodiversité en ville.
- Réaliser et appliquer un code de l'arbre qui garantira un statut et une protection nouvelles au patrimoine arboré. assurera la protection du

végétal en ville, de la nature et de la biodiversité à travers notamment la délivrance des permis d'urbanisme, la gestion des voiries et des espaces publics, la participation ;

- Favoriser la plantation d'arbres fruitiers dans les parcs en voirie.
- Installer des fontaines à eau dans les parcs et espaces publics.
- Mettre en place une gestion différenciée (fauchage tardif, taille douce, pré fleuri...) des espaces verts communaux et encourager une politique de fleurissement et de plantation raisonnée de l'espace public (privilégier les essences indigènes) ;
- Renforcer le maillage bleu en réhabilitant des zones humides et en les reconnectant dans la mesure du possible entre elles ;
- Favoriser le développement d'écoquartiers ;
- Limiter l'étalement urbain qui exerce une pression sur les espaces verts urbains.

Energie

- DéFI s'engage à poursuivre le programme de réduction de la consommation électrique de l'éclairage public (en collaboration avec Sibelga) et la consommation d'énergie des immeubles publics (objectif -40%), à commencer par les écoles. Les communes continueront à placer des installations produisant des énergies renouvelables sur les toits des bâtiments communaux
- Pour atteindre les objectifs régionaux de neutralité énergétique des bâtiments publics en 2040 et de performance énergétique des bâtiments privés en 2050, trois objectifs intermédiaires sont fixés pour l'ensemble du parc immobilier public :
 - Les bâtiments du patrimoine public communal atteindront un PEB moyen C+ pour l'ensemble des bâtiments administratifs, des crèches, écoles, piscines, centres sportifs et lieux culturels
 - Les logements sociaux (SISP) disposeront d'un plan de rénovation de leur parc et auront rénové les logements selon la priorisation de ce plan à 2030 pour s'inscrire dans l'objectif régional d'atteindre un niveau PEB moyen C+ en 2040
 - Les logements les plus énergivores (PEB F et G) auront effectué un saut de classe à l'horizon 2033
- Valoriser les toitures plates des bâtiments publics qui le permettent avec une fonction climatique (photovoltaïque, thermique, végétalisation, blanchiment, ...) :

Alimentation durable

- Obtenir le label « Cantine Good Food » de Bruxelles-Environnement pour crèches et écoles

- Soutenir les circuits courts en matière d'alimentation (groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne, soutien aux marchés ou aux systèmes de commande en ligne de produits locaux ou bio)

Réduction des déchets et recycling

- Encourager et soutenir les initiatives de quartiers pour créer des zones de compostage et des potagers collectifs ;
- Favoriser les initiatives locales visant à lutter contre le gaspillage alimentaire (ex. : mise à disposition d'associations d'aides aux personnes en difficulté d'un véhicule frigorifique) et à réduire la production de déchets (« donnerie », « repair café », collaboration avec des systèmes de « ressourcerie »), tout en faisant la promotion de ces initiatives auprès de la population
- Objectiver les plans communaux et l'empreinte écologique de chaque commune. Prioriser les mesures à prendre et le budgéter par rapport à l'objectif de réduire les émissions CO₂ - Evaluation des politiques publiques menées dès lors que le contexte de croissance démographique conduit inexorablement nos communes à augmenter leur empreinte écologique malgré les efforts ponctuels de réductions de notre empreinte.

12. Gestion communale

DéFI défend plus que jamais les communes. Les communes sont par excellence le niveau le plus proche des citoyens. Cette proximité leur donne accès à une fine connaissance de leur quartier et de leurs citoyens qui lui permet d'apporter des solutions plus ciblées à leurs besoins réels et une volonté de veiller aux intérêts des citoyens. Pour les communes, un magasin qui ferme n'est pas une statistique, c'est tout une famille, voire un écosystème de quartier qui en pâti.

C'est pourquoi DéFI est le chantre de la défense de l'intérêt et de l'autonomie communale. Les crises, notamment celle du COVID, ont démontré combien les communes étaient essentielles pour déployer des actions rapides et efficaces pour répondre aux besoins de leurs habitants. Combien elles avaient à cœur de défendre les intérêts de leurs citoyens face aux autres niveaux de pouvoir parfois complètement déconnectés du terrain.

Fortes de ses principes de bonne gouvernance, DéFI veut démarrer par les communes pour déployer ses politiques et en assurer la bonne gestion, pour en faire des structures efficaces qui répondent aux besoins de ses citoyens, miroir de la société bruxelloise. Une gestion rigoureuse des institutions publiques et une gestion budgétaire exemplaire, peuvent sensiblement améliorer le service aux citoyens et le fonctionnement des administrations.

Nos propositions en matière de gestion communale

- Consolider l'autonomie communale et refuser toute fusion de communes, de zones de police ou de centres publics d'action sociale, sauf si elle résultait d'une adhésion des conseils communaux après consultation des populations des communes concernées;
- Substituer à l'exigence de bilinguisme des agents l'exigence d'un bilinguisme des services au sein des administrations locales bruxelloises (communes et CPAS) applicable au niveau des services centraux de l'État fédéral
- Exiger une juste représentation des agents néerlandophones et francophones au sein des services communaux sur base du volume de dossiers traités, surtout dans les CPAS et soins à la personne où les quotas linguistiques sont un frein à l'emploi des Bruxellois mais également un frein à la promotion interne et à la statutarisation
- Octroyer une prime linguistique aux agents communaux pour l'usage d'autres langues que le français ou le néerlandais, pour tout ce qui concerne les rapports verbaux avec les citoyens

Nos propositions en matière de gestion du personnel communal

- DéFI entend améliorer le cadre de travail des agents qui relèvent de la commune ou des ASBL liées
- DéFI entend réaliser un cadastre des emplois et un tableau de gestion de l'évolution du personnel communal
- DéFI entend relever le taux d'emplois des personnes porteuses de handicap
- DéFI entend appliquer le principe de laïcité et de neutralité de l'administration communale en interdisant le port de signes ostentatoires mais tout en garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses
- DéFI entend favoriser la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organismes communaux
- DéFI entend favoriser la représentation des Bruxellois au sein des administrations bruxelloises par une plus grande réactivité entre offre et demande et en améliorant le cadre du travail et de l'habitat

Simplification administrative et numérisation

- Simplifier et tendre vers l'automatisation les procédures administratives pour garantir une plus grande efficacité et concentrer nos ressources humaines sur l'accueil et le conseil aux citoyens
- Créer un guichet unique d'information, à la fois physique et en ligne, accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Ce guichet centralisera toutes les demandes de renseignement ou plaintes et les orientera vers les services compétents. Les demandeurs pourront suivre l'évolution de leur dossier, avec le délai de réponse indiqué
- Renforcer le service d'accompagnement de proximité qui vise à lutter contre la fracture numérique et rendre les services publics digitaux accessibles à tous (EPN, système des informaticiens publics)
- Adapter les horaires des services communaux aux réalités de la vie quotidienne
- Garantir que toutes les procédures administratives soient digitalisées mais conserver un accès physique pour les personnes en situation de faiblesse numérique
- Encourager les synergies entre communes et services publics pour une meilleure gestion des ressources et des services
- Travailler à rapprocher les services communs entre les communes, les CPAS, et ASBL communales (Service RH, Finances, IT)
- Faire de la commune, une commune exemplaire en termes de délais de délivrance des renseignements urbanistiques et de traitement des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement.

Combattre les inégalités

Bruxelles est une grande ville région très majoritairement francophone au sein de laquelle le néerlandais, qui fait certes partie de l'identité bruxelloise, n'est parlée que par 10% des habitants de la Région et est protégé de manière significative en tant que langue administrative dans les institutions régionales et communales avec pour conséquences de grandes inégalités en termes d'accès à l'emploi. L'exigence de bilinguisme de tous les agents au niveau local n'est pas adaptée à la réalité sociologique d'une Région.

Il est également un frein à tous les jeunes qui ont suivi leurs parents dans un parcours d'expatriation et sont éduqués dans les langues européennes mais ne maîtrisent pas forcément le néerlandais. Il est également un frein pour toutes les personnes qui ont entamé un projet de vie à deux qui les ont amené à Bruxelles mais qui, la vie faisant son chemin, conduit les personnes à se séparer et à devoir entamer une recherche professionnelle dans un pays qui n'est pas leur pays natal. Il est enfin un frein à tous ceux et toutes celles dont les conflits de ces dernières décennies ont conduit à demander l'asile dans notre pays et maintient ces personnes dans des fonctions subalternes, par défaut de la maîtrise du néerlandais alors que la plupart des personnes concernées parlent plusieurs langues et ont bien souvent des parcours professionnels valorisables.

C'est pourquoi DÉFI veut :

- Revoir les lois linguistiques afin de mieux faire correspondre les proportions de chaque communauté linguistique aux réalités bruxelloises.
- Réaffirmer, pour correspondre à la réalité, la langue française comme langue principale de la Région ;
- Réaffirmer la mise en place d'un bilinguisme des services, qui n'a jamais posé d'inconvénients au niveau de l'État fédéral dans les services centraux ou au niveau du Ministère de la Région bruxelloise. Tant le français que le néerlandais doivent continuer à être protégés au titre des deux langues administratives légalement reconnues, car l'anglais n'a pas vocation à devenir une troisième langue administrative.
- Une juste représentation des agents néerlandophones et francophones au sein des services communaux sur base du volume de dossiers à traiter. Il s'agit d'assurer une juste et correcte représentation des agents francophones au sein des administrations régionales bruxelloises. La clé actuelle autour d'une répartition 70/30 ne correspond plus à la réalité des comptages bruts plus proche des 85/15 voire des 90/10 en termes de répartition d'agents selon leur appartenance linguistique.
- De la même manière la révision de la parité des fonctions dirigeantes est une discrimination positive qui place la compétence linguistique avant la compétence professionnelle pure, ce qui peut poser des problèmes

d'égalité, mais aussi de responsabilité dans un certain nombre de fonctions à responsabilités.

Ajoutons que la protection des deux langues officielles ne doit cependant pas empêcher d'accueillir les primo-arrivants dans les communes, dans les conditions permettant leur intégration la plus rapide. Les agents qui, attestation à l'appui, maîtrisent une autre langue qu'une des deux langues nationales se verront attribuer une prime d'encouragement. La pratique de la langue des signes est également à encourager et à développer dans tous les services communaux de première ligne.

Fiscalité communale

- Assurer, dans sa gestion communale, l'équilibre annuel du budget et des comptes de la commune.
- Améliorer la perception des centimes additionnels au précompte immobilier via une meilleure détermination, avec la Région, du patrimoine bruxellois et une augmentation du nombre d'agents de la cellule « cadastre ».
- Prévoir le remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux pour les jeunes qui achètent un premier bien sur le territoire de la commune.
- Tendre à maintenir le taux de perception des centimes additionnels à l'IPP et au précompte immobilier au plus bas et à rester sous la moyenne régionale.
- Augmenter les taxes sur ce qui nuit au « vivre ensemble » : les immeubles inoccupés ou à l'abandon, les incivilités en matière de propreté publique, la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités aux domiciles.
- Procéder à l'évaluation des moyens et ETP accordés aujourd'hui à chaque projet, s'assurer de leur effectivité, de leur efficience, et de l'actualité de leur opportunité.
- Rechercher systématiquement à créer des synergies et économies d'échelle notamment dans les coûts de fonctionnement d'une structure afin d'optimiser la concentration des moyens vers le service rendu aux citoyens.
- Rationaliser les doublons entre CPAS et échevins de l'action sociale
- Encourager les synergies entre CPAS et communes
- Rationaliser les acteurs communaux du logement (régie foncière communale - cpas - ais - sociétés de logements publics - Il y a 4 acteurs du logement dans chaque commune...Entend recourir principalement aux mécanismes d'« appels à projet » dans le cadre des procédures d'octroi et d'attribution des subsides communaux.
- Assurer le principe d'égalité de traitement dans tous les appels à projets et toutes les décisions communales

- Assurer la publicité des emplois publics des acteurs publics, en ce compris des asbl communales en centralisant les offres.

13. Éthique et bonne gouvernance

DéFI entend apporter un changement de mœurs politiques et de pratiques de gouvernance. Le principe d'indépendance est gravé dans notre nom et ne sera jamais le relai des forces qui travaillent à aggraver les déséquilibres dans une société, les ruptures de solidarité et, en définitive, les profondes injustices et discriminations dont sont victimes les citoyens honnêtes et respectueux de la loi.

Fidèle à cet ADN, les candidats et mandataires DéFI doivent accorder une attention particulière à l'éthique et à la bonne gouvernance qui doivent être au centre de leur action politique.

DéFI inscrit donc ses objectifs de réforme de la gouvernance publique dans une conception plus large, avec la volonté que tous les citoyens bénéficient de droits pour mener une vie digne et assument leurs devoirs à l'égard de la société avec l'assurance de l'égalité de traitement.

Le retour à une gouvernance saine, honnête et transparente n'est donc qu'un aspect d'une exigence plus large pour fortifier notre démocratie, ses fondements sociaux et économiques, dont les citoyens, doivent être les premiers bénéficiaires.

DéFI ne donne pas de leçons. Il agit parce que l'exemplarité est un devoir.

À cet effet, DéFI émet les propositions suivantes :

- Mettre en place d'une évaluation systématique, au moins une fois par an, des politiques publiques avec des indicateurs objectifs ;
- Supprimer la rémunération des mandats dérivés ou accessoires liés aux fonctions de bourgmestre, échevin ou président de CPAS ;
- Créer un cadre transparent des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin ou de bourgmestre ;
- Prévenir les conflits d'intérêts entre mandats publics et activités ou intérêts privés ;
- Lier la rémunération des mandats publics à la présence effective du mandataire dans l'exercice de ses fonctions, lorsque la loi le permet ;
- Mettre en place une déclaration personnelle de prise d'intérêts (mandats et revenus) obligatoire, et à charge de chaque bourgmestre, échevin et président de CPAS ; - Interdire aux bourgmestres, échevins et présidents de CPAS qui sont par ailleurs avocats, notaires, huissiers ou réviseurs, de travailler pour une autorité administrative ayant un lien direct ou indirect avec le pouvoir communal ;
- Obliger tout mandataire à déclarer préalablement à tout débat ou vote dans quelque instance ou organe d'une institution publique il siège, les intérêts qui, en raison de son activité professionnelle, de sa participation au

capital d'une société ,des mandats privés qu'il détient toutes situation familiale,pourraient porter atteinte l'intérêt général;

- Rendre public le cadastre des mandats communaux et para communaux ;
- Présenter annuellement au conseil communal un rapport des activités des intercommunales et des ASBL communales auxquelles sont liées les communes;
- Adopter en début de mandature communale un code d'éthique des mandataires, validé par le conseil communal ;
- Consolider l'autonomie communale et refuser toute fusion de communes, de zones de police ou de centres publics d'action sociale, sauf si elle résultait d'une adhésion des conseils communaux après consultation des populations des communes concernées;
- Mettre en place des collaborations renforcées entre communes, en particulier entre les plus petites de Région (gestion d'infrastructures sportives, centrale de marché).
- Fixer par un vote au conseil communal, le montant des jetons de présence des conseillers communaux siégeant dans les organes de gestion des ASBL communales.
- Déchoir de plein droit de leurs fonctions les membres des exécutifs communaux qui sont inculpés ou font l'objet d'une citation directe par le Parquet devant le tribunal correctionnel.
- Faire adopter en début de mandature communale un code éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique.
- Encadrer strictement et fixer via un débat public les rémunérations dans les structures publiques communales et para communales.
- Plafonner les rémunérations au sein des structures para-communales et faire strictement respecter les prescrits régionaux en la matière
- Assurer la représentation des partis de l'opposition au sein de chaque structure publique communale ou para communale
- Poursuivre la politique de rationalisation du nombre de structures publiques communales ou para communales
- Plafonner les rémunérations d'un élu public à 150% du mandat parlementaire, toutes rémunérations/retraites/indemnités confondues

14. Démocratie, participation citoyenne.

Nous croyons fermement en une participation citoyenne locale et représentative par quartier. On l'a dit, DéFI est le grand défenseur des communes qui représentent le niveau de pouvoir qui permet d'avoir une vraie proximité avec les citoyens. L'une des clés pour favoriser cette connaissance du terrain et les besoins réels de toute la population, mais aussi pour impliquer les habitants dans les affaires de la commune, est évidemment de développer sensiblement la participation citoyenne à la vie locale et la décision politique.

Notre objectif est de corriger les effets pervers d'une participation limitée où peu de personnes décident pour tous. Nous voulons aussi évaluer les projets en fonction de leur impact sur la vie du quartier, tant au niveau quantitatif qu'au niveau d'incidence et des répercussions du projet pour les habitants concernés.

Nos propositions :

- Créer un Code de la participation citoyenne au niveau local chargé de formaliser les procédures d'initiative personnelle et d'association des citoyens à la décision de l'autorité pour des projets qui concernent leur cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public, la gestion d'une institution publique... Il imposera à l'autorité publique de prévoir une première phase d'écoute et de participation citoyenne avant la décision de lancement d'un projet urbain et de motiver sa décision sur base des remarques émises durant cette phase.
- Augmenter et développer le recours aux budgets participatifs dans les quartiers. Déléguer le principe du budget participatif à des comités de quartier composés d'habitants du quartier tirés au sort, incluant des représentants des jeunes et des aînés. Ces comités seront chargés de proposer des projets qui seront soumis au vote du quartier.
- Dédommager les citoyens pour leur participation active. Par exemple avec des entrées aux infrastructures sportives, culturelles, etc.
- Soumettre ensuite les projets au vote (oui - non - abstention) dans le quartier.
- Discuter au sein des comités la question d'un budget participatif par thème avec une représentation équitable.
- Assurer la conformité des projets aux besoins des citoyens tout au long de l'exécution.
- Organiser et renforcer la communication en cas de projet impliquant une consultation publique (travaux, urbanisme).
- Favoriser, dans l'application de nos politiques, le recours aux mondes associatifs et les considérer comme partenaires dans la construction du projet politique.

- Introduire des jurys citoyens pour évaluer les grands projets urbanistiques et environnementaux
- Prévenir et consulter la population en amont, avant tout projet d'aménagement communal impactant le cadre de vie du quartier, afin que les habitants puissent mieux comprendre les enjeux.

Améliorer l'information à destination du citoyen

- Création d'une cyber-lettre communale et développement de la présence communale sur les réseaux sociaux.
- Meilleure promotion du site internet de la commune et développement de son interactivité en systématisant la commande à distance des documents administratifs et le partage d'informations.
- Développer la digitalisation des documents administratifs. Aujourd'hui les sites internet n'offrent toujours pas à tous les habitants le droit d'obtenir son document en ligne. Le site internet est un filtre à rendez-vous alors qu'il doit être une alternative complémentaire au service personnel
- Développement et assurance du droit d'interpellation des citoyens via les réseaux sociaux.
- Développement de la retransmission en direct des conseils communaux
- Développement d'une application « participation citoyenne » permettant l'interpellation des élus en direct, des votes interactifs durant les conseils communaux.
- Travailler à l'accessibilité des services communaux : le télétravail et les crises ont entraîné dans certaines administrations des retards très conséquents dans le traitement des demandes citoyennes.

15. Bien-être animal

Comme souligné dans le chapitre environnement, il est urgent de reconsidérer notre posture sur la planète avec pour corollaire de rendre aux animaux la place et le respect qui leur sont dus. Par ailleurs, les animaux, tout comme les végétaux, contribuent grandement à l'amélioration de la santé mentale. Or, le bien-être animal est encore trop souvent réduit à la santé physique des animaux alors que nous préconisons d'en élargir sensiblement la perspective pour en aborder tous les aspects.

Nos propositions :

- Etablir une charte communale du bien-être animal
- Proposer aux écoles de mettre en place des moments de sensibilisation à l'interdépendance des êtres vivants
- Étudier la faisabilité d'accueillir des animaux dans les logements publics.
- Les animaux peuvent jouer un rôle social et psychologique essentiel, notamment auprès des personnes âgées et des malades. En outre, autoriser les propriétaires d'un animal domestique à le garder quand ils obtiennent un logement social permet d'éviter les abandons ou le non accès au logement
- Collaborer avec les associations afin d'organiser des consultations vétérinaires sociales
- Informer les citoyens sur la stérilisation et le puçage des chats domestiques
- Continuer à proposer systématiquement une alternative végétarienne dans les menus des cantines communales (écoles, homes, hôpitaux et administration) pour tenter de réduire la quantité de viande consommée.
- Développer la formation des fonctionnaires de police et des gardiens de la paix au bien-être animal et à la législation en la matière
- Finaliser la création du cimetière et du site de crémation et dispersion des cendres pour animaux porté par l'intercommunal Cremabru
- Créer un fond pour la prise en charge par des vétérinaires des animaux blessés sur la voie publique permettant des interventions rapides et efficaces tout en rémunérant correctement les personnes impliquées. Mettre également en place une procédure régionale unique en concertation avec les communes pour la prise en charge des animaux errant sur la voie publique.
- Garantir un nombre suffisant de zones pour chiens en liberté de qualité dans l'espace public sur base d'un plan d'amélioration du maillage des espace liberté pour chien et l'éducation canine respectueuse du bien-être animal permettant une bonne intégration dans la société
- Organiser des événements en lien avec le bien-être animal : séances d'éducation et de promenades canines, conférences sur des thématiques liées au bien-être animal et à la faune sauvage, gestion des animaux

domestiques dans les lieux accessibles au grand public, campagne de récolte de dons pour les animaux domestiques à destination des familles en situation de vulnérabilité et des associations, concours animaliers à vocation strictement ludique et à des fins de sensibilisation sur la cohabitation avec nos amis les animaux/lutte contre l'abandon.

- Éditer une brochure pédagogique centralisant toutes les infos en matière de bien-être animal
- Instaurer un Conseil du bien-être animal qui réunira des citoyens et des spécialistes de la cause animale afin de développer une réelle politique communale bienveillante et responsable envers les animaux
- Créer un réseau de bénévoles dans la commune, capables d'héberger temporairement les animaux de compagnie de personnes ne pouvant plus s'en occuper momentanément, par exemple pour cause d'hospitalisation
- Participer à l'élaboration d'une politique intercommunale de gestion des pigeons, combinant efficacité, durabilité et respect animal, en utilisant des méthodes comme les pigeonniers contraceptifs et les graines contraceptives pour limiter les nuisances en particulier pour le bâti architectural qui souffre de l'acidité des déjections des pigeons
- Faire respecter l'interdiction de nourrir les animaux sauvages
- Mener des campagnes de sensibilisation pour éviter l'utilisation de robots tondeuses la nuit, cause d'accidents mortels avec la faune, notamment les hérissons
- Organiser chaque année sur la commune une journée dédiée au bien être animal.